



SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
AUSTREBERTHE
& SAFFIMBEC



RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE L'AUSTREBERTHE
2021

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	2
2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION	3
3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	4
4. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	14
5. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES. 18	
6. RISQUE INONDATION ET URBANISME.....	22
7. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS.....	28
8. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL	29
9. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES - PLAN DE REHABILITATION DES MARES.....	33
10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL	36
11. COORDINATION ET AUTRES.....	43
12. ANNEXES.....	44

1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2021 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par l'ensemble des membres de l'équipe.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- Prévention des inondations,
- Préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- Portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- D'un poste de coordinateur (à temps complet – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- D'un poste de chargé de mission « volet urbain » jusqu'au 31/08/2022 (à temps complet - poste occupé par Camille GODEFROY) ;
- D'un poste de chargé de mission « aménagement durable du territoire rural, trames vertes et bleues » (à temps complet – poste occupé par Amélie DAIGURANDE) ;
- D'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps complet – poste occupé par Elena MARQUES) ;
- D'un poste de chargé de mission « culture du risque » (à temps complet – poste occupé par Louise VIEUSSENS jusqu'en 30/09/22 puis Emma BIDAUX) ;
- D'un animateur mares (à mi-temps en alternance avec des modules scolaires – poste occupé par Nicolas LEMOINE) ;
- D'un poste d'assistante comptable (à temps complet – poste occupé par Soline PANCHOUT) ;
- D'un poste de secrétaire partagé avec l'ASYBA (27 h hebdomadaires SMBVAS + 8 h hebdomadaires ASYBA – poste occupé par Stéphanie ALLAIS).

Les postes sont subventionnés de la façon suivante en 2021 :

Financeurs	Postes financés en 2021	Taux de subvention 2021	Montant subvention 2021	Postes financés en 2020	Taux de subvention 2020	Montant subvention 2020
AESN	Coordination ADTR Gestion hydraulique Forfait de fonctionnement	0 %	0 €	Urbain Forfait de fonctionnement	0 %	0 €
AESN - SAGE	Animation SAGE Forfait de fonctionnement	50 %	27 529 €	Animation SAGE Forfait de fonctionnement	50 %	31 886,00
ETAT (PAPI)	Coordination Culture du risque	0 %	0 €	Culture du risque	40 %	24 000 €
REGION	Animateur trames vertes et bleues	30%	18 000 €			
REGION	Animation SAGE	30%	18 000 €			0€
TOTAL 2021			63529 €	TOTAL 2020		55 886 €

Le syndicat fonctionne maintenant depuis plus de 20 ans et maintient une activité toujours plus soutenue. Cependant, **le montant des subventions de l'animation** a notablement baissé. Il est donc nécessaire pour le Syndicat de rechercher de nouveaux modes de financements. Ce sera un des **défis de 2022**.

De plus, le contexte de pandémie de COVID a particulièrement impacté l'activité du SMBVAS à plusieurs titres :

- Réorganisation des services en télétravail
- Retards à l'exécution de certaines missions par les prestataires
- Annulation de certaines missions
- Retard de financements

2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Suite au départ d'Alexandre Abiven, ses missions ont été re-réparties entre les agents. De plus, le SMBVAS a fait appel au Syndicat Caux-Seine qui a mis à disposition un agent, Arnaud Rosan, afin de mener les missions de « gestion hydraulique et ruissellements ».

Les missions des animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

<p>Missions du coordinateur Sous l'autorité du Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le programme d'action du syndicat, ▪ Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat, ▪ Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment, ▪ Rechercher les partenaires financiers externes, ▪ Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN, ▪ Mettre en place des outils de communication, ▪ Suivre certains projets : CERT, culture du risque, etc.
<p>Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Co-animer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe, ▪ Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité, ▪ Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées). ▪ Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce), ▪ Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite aux études PCAHD, ▪ Suivre les travaux de réalisation des aménagements d'hydraulique douce, ▪ Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs, ▪ Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages, ▪ Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat.
<p>Missions du chargé de mission mares</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener les travaux du programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire). ▪ Mener les animations mares auprès du public ▪ Effectuer des relever faune flore sur les mares en prévision de leur réhabilitation
<p>Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétoires), ▪ Suivre les négociations foncières pour l'acquisition de terrains pour les ouvrages.
<p>Missions du chargé de mission « volet urbain » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (aménagement connexes aux travaux de l'autoroute A150), ▪ Conseiller les communes sur le volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations), ▪ Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi, ▪ Lancer et participer aux réflexions locales, départementales, notamment sur la désimperméabilisation de l'existant et l'adaptation des projets futurs ▪ Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet, ▪ Apporter une aide technique à la résorption de problèmes ponctuels,
<p>Missions du chargé de mission « Culture du Risque » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer les communes volontaires dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et la création de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile : conseil, animation de la démarche et rédaction du document, ▪ Assurer le suivi des communes dont le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé et animer une dynamique territoriale : appui à la mise à jour, aide à l'organisation et l'animation de réunions publiques, appui dans la réalisation de supports de communication sur les Risques Majeurs pour les communes (bulletins communaux, affichage), organisation d'exercices, animation du Club PCS de l'Austreberthe (café-débat, veille) ▪ Mettre en œuvre la réalisation de diagnostics de vulnérabilités aux inondations des entreprises, du bâti public, privé et des logements sociaux de la vallée ▪ Mettre en œuvre la réalisation de repères de crues et de ruissellement ▪ Développer les partenariats et le volet pédagogique du CERT : réalisation de l'aménagement et d'outils pédagogiques ; organisation de portes-ouvertes ; encadrement de volontaires en service civique

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner le volet communication du Syndicat et du Centre Eau Risque et Territoire : organisation d'évènements de sensibilisation des élus et du grand public ; production de plaquettes, communiqués de presse, communication web ;
<p>Missions du chargé mission SAGE Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE), ▪ Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail, ▪ Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE, ▪ Préparer les marchés correspondants, ▪ Rédiger les différents documents du SAGE, ▪ Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation.

Le détail des missions réalisées en 2021 est décrit dans les chapitres ci-après.

3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- La mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français et d'un contrat d'animation avec l'AESN,
- Le portage d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- Le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

3.1. Coordination du PAPI 2

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ».

Les actions sont réparties sur les 6 axes suivants définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :

- *Axe 0 : animation du programme d'action*
- *Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*
- *Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues*
- *Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise*
- *Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme*
- *Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens*
- *Axe 6 : le ralentissement des écoulements*
- *Une importante révision à mi-parcours a été effectuée en 2017 impliquant les éléments suivants :*
- *Un programme allant jusqu'en 2019 (contre 2018 auparavant) ;*
- *Un montant total passant de 2 710 000 à 3 300 000 euros HT ;*
- *Le recentrage des actions sur 6 axes au lieu de 7 et 27 actions au lieu de 34.*

Une seconde demande de prolongation a été actée par avenant pour faire aboutir le PAPI au 31/12/2021.

Le suivi du PAPI consiste en l'organisation de 2 COPIL, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

De nombreuses difficultés administratives ont été rencontrées par le SMBVAS dans le traitement de cet avenant de prolongation. Elles ont entraîné un retard dans certaines actions et surtout un déficit de trésorerie en attendant le versement des aides qui a été également fortement retardé. Les conséquences de ce retard vont se faire sentir jusqu'en 2022.

En 2022, il s'agira de réaliser le bilan technique et financier du PAPI.

Le SMBVAS devrait être amené, dans le futur, à intégrer ses actions PAPI dans le cadre du PAPI-Rouen-Louviers-Austreberthe selon des modalités restant à définir.

3.2. PAPI Rouen Louviers Austreberthe

Le PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA) porte sur le territoire de plusieurs structures porteuses d'actions PAPI :

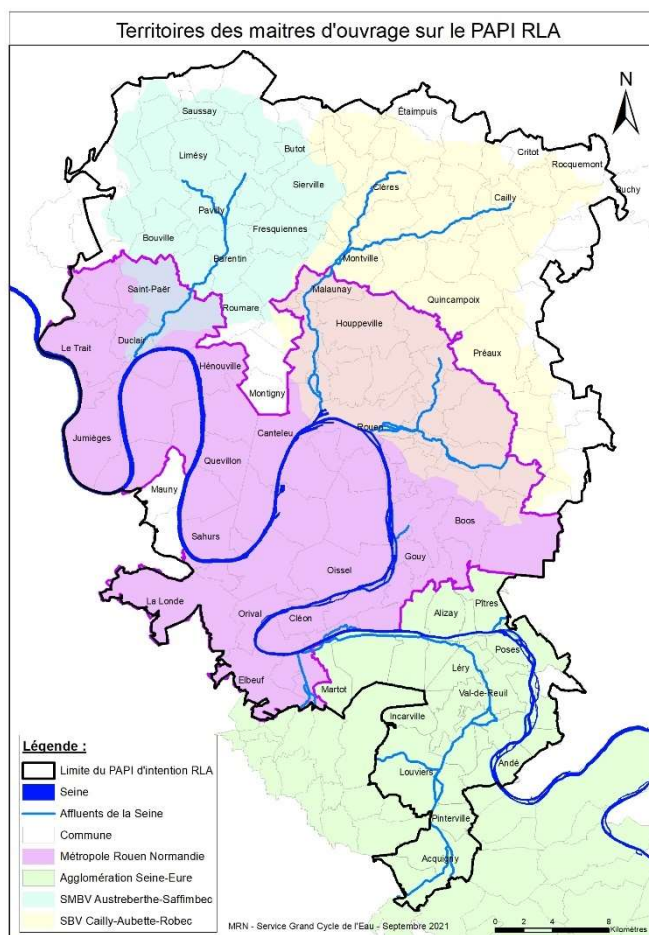
- La Métropole Rouen Normandie
- Le syndicat Mixte Cailly aubette Robec
- La Communauté d'Agglomération Seine Eure
- Le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande
- Le SMBVAS.

Le programme a été labellisé en 2018. Mais il n'a vraiment débuté que mi-2019.

Son programme d'action porte de 2019 à 2022. Il s'agit d'un PAPI dit « d'intention », qui ne comporte que des études. C'est une étape préalable à un PAPI complet qui, lui prévoira des travaux à partir de 2023/2024. Le PAPI d'intention a pour but de bien calibrer les besoins pour le PAPI complet.

Le chef de file du PAPI est la Métropole Rouen-Normandie qui en assure le suivi et le pilotage pour le compte des structures signataires dont le SMBVAS fait partie.

Les études portées par le PAPI-RLA et qui sont importantes pour le SMBVAS sont les suivantes :



Code action	Intitulé	Attendu et avancement
1.1	Modéliser les débordements de Seine	Cette étude a démarré en février 2020 et doit s'achever en mars 2022. Elle doit permettre d'une part d'améliorer la connaissance de l'étendue des zones inondables, pour plusieurs occurrences d'inondation, mais aussi de mieux connaître les hauteurs d'eau atteintes lors de ces différentes crues.
1.2	Compléter l'état des lieux des enjeux en zone inondable	Ce recensement a pour objectif de regrouper la connaissance actuelle relative aux différents aléas inondation (ruissellement, débordement de cours d'eau, débordement de nappe) et de constituer une base de données sur les enjeux présents sur le territoire. Il est réalisé en régie par la Métropole et intègre tous les éléments issus de nos études passées et en cours et les met à jour
1.6	Etudier les risques de pollutions liés aux inondations	L'objectif de cette étude est d'identifier et de quantifier les sources potentielles de pollution et de déchets en période d'inondation. Les résultats de cette étude permettront ainsi de nourrir le plan d'actions du futur PAPI complet. L'étude sera lancée début 2022
2.1	Etudier la mise en place d'outils complémentaires de surveillance et de prévention	Cette étude est destinée à dresser un bilan des outils existants, à étudier les attentes des collectivités et à proposer l'installation d'instruments de surveillance et de prévision des inondations, le cas échéant. L'étude a démarré le 20 janvier 2021. Les résultats sont attendus pour le second semestre 2022.
4.2	Etudier les possibilités de désimperméabilisation des espaces urbains	Cette action va permettre d'expérimenter la réalisation d'une étude des possibilités de désimperméabilisation des espaces urbains, en vue de réduire l'aléa inondation lié aux phénomènes de ruissellements. Il est nécessaire d'avoir le résultat de cette étude expérimentale pour établir, dans le PAPI complet, un guide local qui sera diffusé à l'ensemble des collectivités du territoire. Une étude test sera lancée courant 2022 pour deux communes : Duclair et Barentin.

Le SMBVAS participe donc activement au suivi de ces études et leurs résultats nourriront la réflexion du SMBVAS et ses actions en 2022 et suivantes.

3.3. REDACTION ET PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT

L'animatrice du SAGE a été chargée de rédiger le Contrat Territorial Eau et Climat du SAGE des six vallées. La rédaction du CTEC a nécessité :

- L'établissement d'un planning d'élaboration partagé
- La récupération de données et de documents auprès de l'ensemble des maitres d'ouvrage
- L'organisation et l'animation de 6 réunions de concertation et de 2 réunions de travail avec l'Agence de l'eau et les différents maitres d'ouvrage.

Le CTEC est en attente de signature et devra être mis en œuvre du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Les grands enjeux et objectifs liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique prioritaires pour ce CTEC sont :

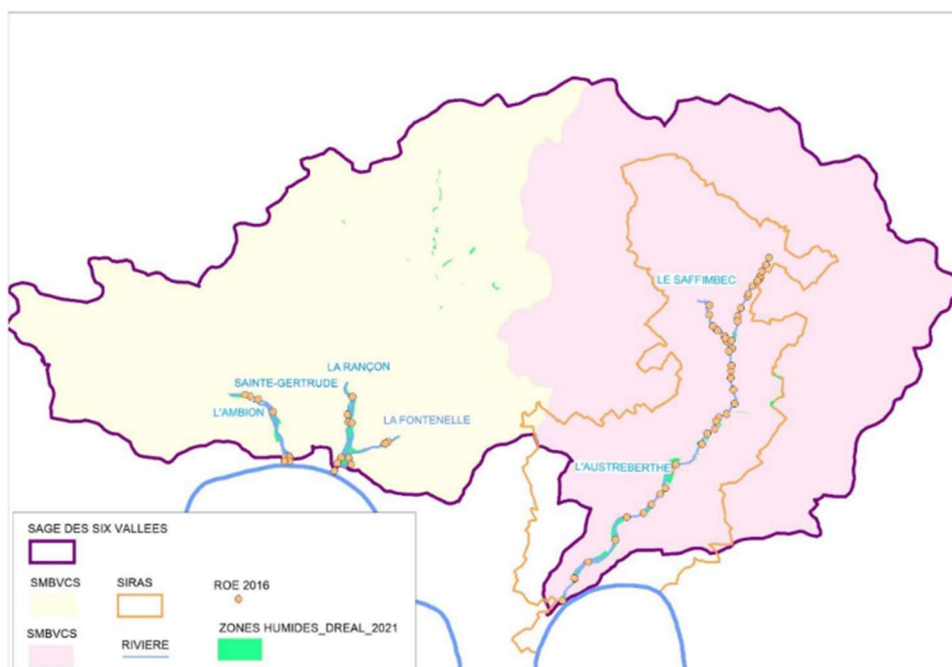
- La protection des milieux aquatiques et humides
- La protection de la ressource en eau

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

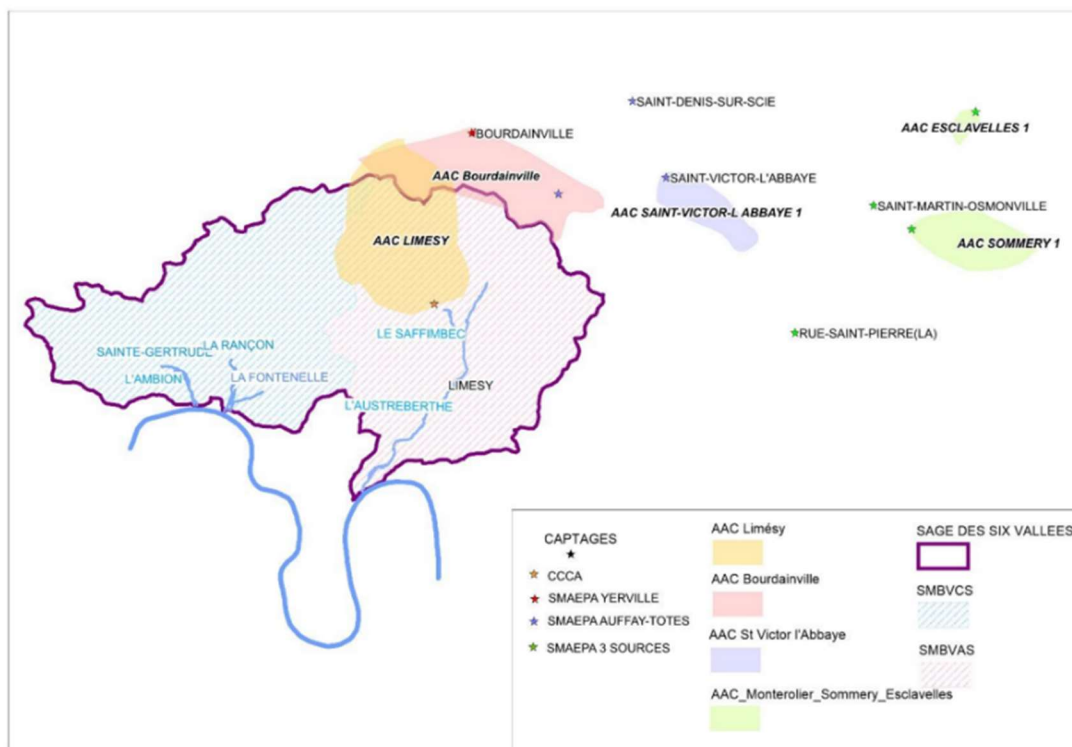
- Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides
- Enjeu 2 : Protection de la ressource
- Enjeu Territorial Annexe (Erosion – Ruissellement)
- Levier : Communication – Sensibilisation.

Les cosignataires et le territoire concerné sont précisés dans les cartes ci-après.

Carte 1 : Territoire et maitres d'ouvrage concernés par les enjeux « Gestion des milieux aquatiques et humides » et « Erosion et ruissellement »



Carte : Territoire et maitres d'ouvrage concernés par l'enjeu « Protection de la ressource »



L'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre du CTEC.

3.4. Le SAGE des 6 vallées

L'année 2021 a été marquée par :

- La finalisation de la procédure d'élaboration du SAGE. La CLE s'est réunie à deux reprises suite à la consultation des assemblées et à l'enquête publique. Un avis favorable avec recommandations a été émis par la commission d'enquête. Le projet de SAGE est actuellement entre les mains des services de la préfecture en attente de l'arrêté Préfectoral de validation.
- La réalisation d'un Contrat Territorial Eau et Climat à l'échelle du territoire du SAGE
- Le démarrage de la mise en œuvre du SAGE.
- La reprise des actions de sensibilisation auprès du grand public.

3.4.1 Elaboration du SAGE

- ❖ **Intégration des modifications suite à l'avis de l'autorité environnementale de la consultation des assemblées**

Suite aux avis reçus pendant la consultation des assemblées et de l'Autorité Environnementale, la Commission Locale de l'Eau a été convoquée le 17 mars 2021 afin de :

- Adopter le mémoire en réponse aux avis recueillis lors de la consultation des Assemblées et de l'Autorité Environnementale
- Voter les modifications à apporter au projet de SAGE

30 membres de la CLE sur 47 étaient présents ou représentés. Les modifications comprenaient la mise à jour de la cartographie érosion.

❖ **Enquête publique du SAGE**

Le SAGE a été soumis à enquête publique du fait de l'application de la directive dite « plans et programmes » relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

La procédure d'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions postérieurement à l'évaluation environnementale ; elle permet la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

L'enquête publique s'est déroulée entre le 15 juin au 13 juillet 2021. Une commission d'enquête formé par 3 commissaires enquêteurs a été désignée par le Tribunal Administratif.

UN AVIS FAVORABLE assorti de 5 recommandations a été émis par la commission d'enquête.

Le rapport d'enquête publique et l'avis motivé ont été transmis par le président de la commission d'enquête :

- A la préfecture de Seine Maritime, autorité organisatrice de l'enquête le 9 août 2021,
- Au tribunal administratif de ROUEN, service des enquêtes publiques le 9 août 2021.

L'animatrice du SAGE a été chargée de piloter la phase d'enquête publique en concertation avec les services de la Préfecture. Toute action nécessaire au bon déroulement de la procédure et au dialogue avec les commissaires enquêteurs a été mise en place :

- En amont, avec le montage du dossier d'enquête publique, la saisine du Préfet, la publicité, la demande de subvention...
- Pendant la phase d'enquête publique : vérification de l'affichage sur 65 communes, installation d'affiches sur le territoire, organisation et participation a deux visites de territoire pour la commission d'enquête, organisation et animation de d'une réunion publique, élaboration de documents et de cartographies pour répondre aux interrogations de la commission d'enquête, organisation et participation à des réunions de travail et de suivi régulières avec la commission d'enquête, organisation et participation aux réunions de présentation des avis et des conclusions.

❖ **Envoi du dossier au préfet**

Conformément aux articles R.212-42 et L.122-10 du code l'environnement le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Six Vallées a été adressé au Préfet pour approbation le 26 octobre 2021. Les pièces suivantes ont été adressées :

- Déclaration de la Commission Locale de l'Eau (Article L.122-9 du code de l'environnement)
- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Projet validé par la CLE du 20 octobre 2021)
- Règlement (Projet validé par la CLE du 20 octobre 2021)
- Evaluation environnementale (Projet validé par la CLE du 20 octobre 2021)
- Délibération de la CLE du 8/01/2020 « Approbation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) »
- Délibération de la CLE du 20/10/2021 « Modification du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) validé par la CLE le 8 janvier 2020 suite aux avis et observations recueillis lors l'enquête publique du SAGE »

L'animatrice du SAGE s'est chargée du dépôt dans le temps du dossier, du contrôle du rendu du bureau d'études et d'adresser le dossier à aux services préfectoraux.

3.4.2 Action de mise en œuvre du SAGE

Tableau 1 : Actions de mise en œuvre du SAGE réalisées en 2021, objectifs et avancement.

Enjeu	Disposition et objectifs	Avancement en 2021
ENJEU 1 : ASSURER LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ET D'UNE COMMUNICATION EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Disposition 1 : mettre en place une structure porteuse unique à l'échelle du périmètre du SAGE	
	<p>Le syndicat mixte des bassins versants Caux Seine et le syndicat mixte de l'Austreberthe et du Saffimbec engagent une réflexion sur l'émergence d'une structure porteuse unique à l'échelle du périmètre du SAGE.</p>	<p>Une première étape a été franchi en 2021 avec l'arrête de fusion entre les SIRAS et le SMBVAS. Cette fusion sera effective en janvier 2022. Concernant une éventuelle fusion SMBVAS/SMBVCS une réunion d'échange a été organisée entre les présidents. Si une fusion n'est pas prévue sur ce mandat, les présidents de ces deux structures se sont réunis à plusieurs reprises et ont démontré leur volonté de poursuivre le travail commun entamé pendant l'élaboration du SAGE et d'inscrire cette démarche dans le temps long en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délibérant favorablement pour porter un CTEC en commun. ▪ Mutualisant des moyens humains et financiers dès que cela est possible (animatrice SAGE, animateur rivière, stagiaires.). ▪ Menant des actions communes de communication et sensibilisation.
	Disposition 5 : communiquer sur les enjeux du territoire du SAGE et promouvoir les bonnes pratiques	
<p>Dans l'année suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un plan de communication pluriannuel spécifique et adapté à chaque acteur (grand public, scolaires, élus, usagers, professionnels de l'aménagement, ...) sur les divers enjeux du SAGE est réalisé.</p>	<p>En raison de la crise sanitaire, l'approbation du SAGE a pris du retard l'élaboration du plan de communication sera menée en 2022. Cette action a été inscrite au CTEC. Une note précisant les objectifs et le contenu du plan de communication a été rédigée par l'animatrice du SAGE et facilitera la rédaction du cahier des charges.</p> <p>Afin d'anticiper certaines actions de communication, une base de données des riverains des cours d'eau a été élaborée en régie.</p>	
<p>Sensibiliser le grand public aux enjeux du SAGE.</p>	<p>Participation à l'organisation de l'évènement, animation d'une balade autour des zones humides et de la rivière Austreberthe et d'une animation sur la culture du risque. 600 personnes ont participé à l'évènement.</p> <p>Participation à l'évènement « en attendant Badin » organisée par la marie de Barentin. Animation d'un atelier autour de la renaturation de l'Austreberthe et de la continuité écologique. 60 personnes ont participé à l'atelier.</p>	

		<p>Animation d'une sortie autour de la renaturation de l'Austreberthe lors de l'évènement « De l'Austreberthe à l'océan » organisée à l'occasion de la journée mondial des océans. 10 personnes ont participé à la balade.</p> <p>Animation d'un chantier participatif autour la réhabilitation d'un ruisseau et le nettoyage de Austreberthe dans le cadre du « Day For Good » la journée solidaire organisée par Ferrero en France. 15 cadres et employés ont participé à la journée.</p> <p>Animation d'une randonnée autour du grand cycle de l'eau (Rand'eau) avec descente de la rivière Austreberthe en kayak. (20 participants)</p> <p>Animations pédagogiques auprès des scolaires (écoles d'Yvetot ; Pavilly...) (5 classes)</p>
	<p>Lancement d'une stratégie de communication sur les espèces exotiques envahissantes à destination des agents des collectivités et des riverains.</p>	<p>La compilation de documents de communication a été effectuée. La stratégie de communication sera incluse dans le plan de communication du SAGE.</p>
	<p>Disposition 2 : renforcer les liens entre maitrises d'ouvrages intervenant sur le petit, le grand cycle de l'eau et l'aménagement du territoire</p>	
	<p>Etablir un guide destiné aux collectivités territoriales et à leurs groupements compétents, notamment aux services instructeurs d'urbanisme</p>	<p>En raison de la crise sanitaire l'approbation du SAGE a pris du retard, cette action a été reportée en 2022.</p>
	<p>Assurer une animation auprès des services instructeurs et des différents maitres d'ouvrage publics et privés du territoire intervenant sur les thématiques du SAGE.</p>	<p>En raison de la crise sanitaire l'approbation du SAGE a pris du retard, une partie de cette action a été reportée en 2022. Les actions suivantes ont été réalisées par l'animatrice du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation et animation d'une réunion avec les animateurs BAC et bassin versant du territoire afin de trouver des pistes de mutualisation et échanger autour des CTEC. ▪ Participation à une réunion avec la MRN au sujet du recensement des zones humides, de la stratégie foncière et de la transmission de données. ▪ Participation à une réunion dans le cadre du PLUiHD de la CCCA et transmission de données.

ENJEU 3 : ASSURER LE BON FONCTIONNE MENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES	Disposition 22 : saisir les opportunités de projets d'aménagement en bordure de cours d'eau pour intégrer les objectifs de valorisation des milieux aquatiques	
	Réalisation d'une cartographie des zones potentiellement constructibles situées en bordure de cours d'eau	Réalisation d'une cartographie des zones à urbaniser « zones AU » et zones urbaines « zones U » situées en bordure de cours d'eau sur le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec Identification de projets d'aménagement existants ou à venir situés sur ces secteurs Organisation de deux rencontres avec des projets de porteurs de projets à Pavilly et Barentin en bordure de cours d'eau afin d'intégrer les enjeux du SAGE dans la réflexion.
Disposition 26 : établir une stratégie de valorisation des zones humides et les valoriser auprès de la population		
Mettre en la valeur les zones humides du SAGE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À travers une gestion adaptée ▪ À travers la valorisation auprès des élus et des habitants Action à mettre en place en deux temps entre 2021 et 2022.	En 2021 une première étude nommée « Valoriser les zones humides. Loisirs, accessibilité et sensibilisation » avec une approche géo-sociologique a été menée. L'objectif était de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser le fichier des zones humides du territoire. ▪ Saisir les relations qu'ont les acteurs du territoire vis-à-vis des paysages banals des zones humides afin de catégoriser les zones humides de la vallée de l'Austreberthe selon leurs potentialités de valorisation pour le grand public. ▪ Choix d'une site pilote, investiguer les relations des individus avec ces paysages et proposer des modalités de valorisation. L'animatrice SAGE a assuré les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et encadrement d'un stagiaire. ▪ Création d'un comité de pilotage. ▪ Suivi administratif et technique de l'étude. Cette action était prévue en deux temps entre 2021 et 2022. Compte tenu du profil du stagiaire retenu, dans un premier temps, il a été décidé d'opter pour une approche plus globale sur la perception de ces zones humides par les acteurs du territoire et leur potentiel de valorisation auprès du grand public. Le travail sur la gestion des zones humides comme outil de valorisation se fera dans un deuxième temps en 2022 suite à la fusion SMBVAS/SIRAS.	

ENJEU 4 : MAITRISER LES RUISSELLEMENTS	Disposition 10 : poursuivre ou mettre en place les actions visant à réduire les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage	
	Disposition 31 : mettre en œuvre des aménagements d'hydraulique douce	
	Amélioration de la connaissance sur les bétouilles et élaborer un programme d'aménagement	<p>En 2021, un stage a été élaboré. Il a eu comme objectif de recenser et caractériser les bétouilles du bassin versant de la Sainte Gertrude, évaluer leur impact potentiel sur la qualité de la ressource et élaborer une méthodologie de hiérarchisation. Les bétouilles prioritaires issues de la hiérarchisation ont fait l'objet d'une proposition d'aménagement.</p> <p>L'animatrice SAGE a assuré les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et encadrement d'un stagiaire ▪ Création d'un comité de pilotage ▪ Suivi administratif et technique de l'étude
	Disposition 34 : réaliser des schémas directeurs et intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme	
La structure porteuse du SAGE élabore, dans les deux ans suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un cahier des charges type, pour la réalisation de ces schémas de gestion des eaux pluviales. Ces schémas intègrent les objectifs de désimperméabilisation des sols et le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales	Le Cahier des charges type a été élaborée par l'animatrice SAGE. Il a été transmis à une commune du territoire qui devait lancer ce type de projet.	
Disposition 35 : améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines		
La structure porteuse du SAGE identifie, en partenariat avec les collectivités ou leurs groupements compétents, des sites artificialisés anciennement utilisés, voire en friches, qui pourraient constituer des projets pilote pouvant servir de base de réflexion à des journées de sensibilisation, de discussion et d'échanges sur la désimperméabilisation des sols.	Deux études pilote d'évaluation du potentiel de désimperméabilisations ont émergé dans le cadre du PAPI Louviers Austreberthe. L'animatrice du SAGE s'est chargé d'élaborer le cahier de charges et de l'animation auprès des collectivités. De plus, une note sur la politique à mener par le SMBVAS sur le sujet de la désimperméabilisation a été rédigée.	

3.4.3 Animation de la CLE et ses instances

Le bureau de la CLE et la CLE se sont respectivement réunis à deux reprises en 2021. Le tableau suivant synthétise les rencontres :

Réunion	Date	Objet	Participants
Bureau CLE	25/01/2021	Préparation CLE	8
CLE	17/03/2021	Valider les modifications au projet de SAGE suite aux avis de la consultation des assemblées et de l'Autorité Environnementale	30 présents ou représentés
Bureau CLE	21/09/2021	Préparation CLE	7
CLE	20/10/2021	Valider les modifications au projet de SAGE à l'enquête publique	37 présents ou représentés

L'animatrice a été chargée de :

- Organiser et animer les réunions
- Préparer les documents nécessaires
- Contrôler les productions du bureau d'études
- Envoyer les invitations de la CLE, en s'assurant de l'obtention du quorum le cas échéant, gestion des pouvoirs...
- Rédiger les délibérations et les transmettre au contrôle de légalité

3.4.4 Actions d'appui administratif et technique des activités de la CLE.

▪ Rédaction du rapport d'activités de la CLE
▪ Suivi du contrat d'animation : demande de subvention auprès de l'AESN et la Région, bilan des actions 2019/2020, organisation de 2 COPIL de suivi des actions.
▪ Rédaction de 3 avis sur le volet Urbain (Un dossier Loi sur l'Eau et deux projets d'urbanisme)
▪ Rédaction de l'avis sur le SDAGE : L'animatrice du SAGE a été chargée de rédiger l'avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers. L'avis validé par le président de la CLE a été adressé le 30 juin 2021.
▪ Démarrage des travaux de renouvellement de la CLE . Une synthèse de la présence des différents membres de la CLE depuis 2015 a été effectuée. Les résultats ont été adressés à la DDTM. En parallèle les modifications prévues au niveau du collège 1 en raison de l'évolution de la gouvernance (fusion SMBVAS/SIRAS) ont aussi été transmises à la DDTM.

3.4.5 Autres actions

▪ Préparation d'un programme d'actions GEMA dans le cadre de la fusion SIRAS/SMBVAS pour l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE des Six Vallées (taux d'étagement à 41%)
▪ Accueil d'une délégation du Benin en visite en France dans le cadre de la coopération internationale de l'AESN.
▪ Organisation d'une visite de territoire et des interventions des techniciens autour de la gestion du risque inondation et des solutions basées sur la nature.

4. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

4.1. Préparation à la gestion de crise

❖ Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

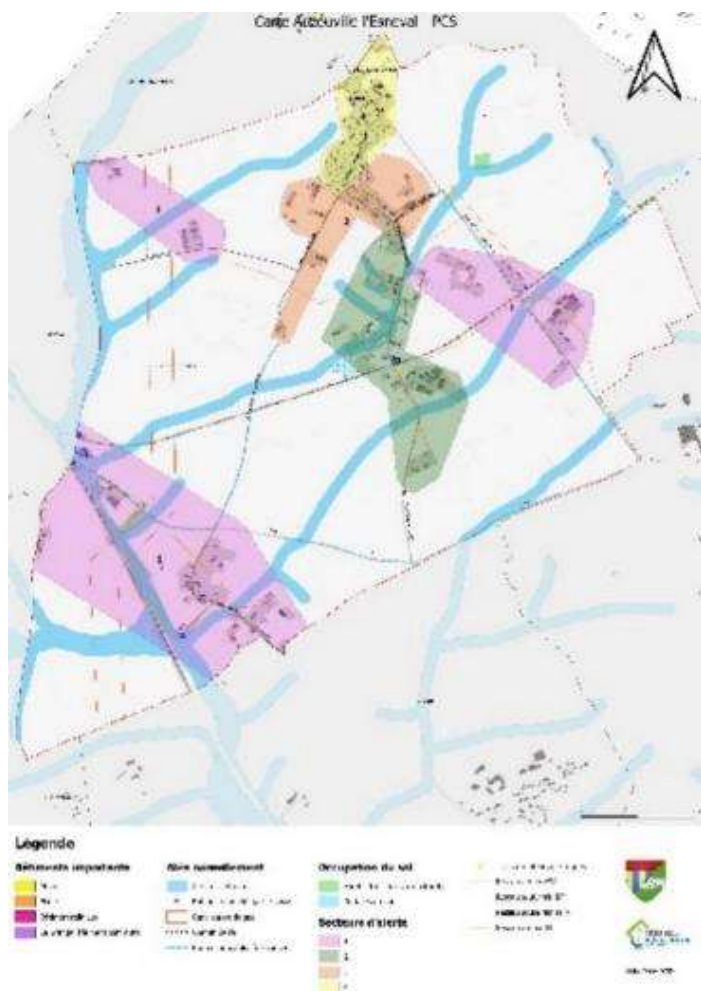
Depuis 2014, le SMBVAS s'est lancé dans une démarche d'appui aux communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. En effet, les 31 communes du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sont dans le périmètre d'un PPRI prescrit, en cours d'élaboration, et seront donc, à terme, dans l'obligation de réaliser ce document. Le territoire du SMBVAS compte 26 PCS sur 31 communes, dont 25 réalisés avec l'appui du SMBVAS.

En 2021, le SMBVAS a recruté une stagiaire de Master 2 de l'Université de Rouen, Clara Allaire, pour participer à l'animation de la démarche PCS sur le territoire. Compte-tenu des élections municipales de 2020, ce stage avait pour objectif de remobiliser les élus (et notamment les nouveaux élus) sur la démarche PCS. Il s'agissait notamment de les accompagner sur la mise à jour des documents, ou sur leur réalisation lorsque le PCS n'était pas mis en place.

Dans ce cadre, l'appui du SMBVAS a été proposé à toutes les communes du territoire. 9 communes ont répondu au questionnaire et 6 ont fait une demande expresse d'accompagnement.

Concrètement, Clara Allaire a pu :

- Participer à la mise à jour du PCS d'Anceaumeville et de Limésy
- Accompagner les communes d'Auzouville et Saint-Martin de l'If dans la réalisation de leurs DICRIM et PCS



Le stage avait aussi pour rôle de participer à l'amélioration de l'opérationnalité du PCS. Dans ce cadre, Clara Allaire a travaillé à l'évolution de la trame PCS du SMBVAS sur deux axes : la pagination et la facilitation de la mise à jour du document ; la création d'une cartographie du risque inondation plus pertinente (carte ci-jointe).

En parallèle, le SMBVAS a été sollicité en mars 2021 par la ville de Barentin dans le cadre de la refonte complète de leur PCS. La chargée de mission Culture du risque, accompagnée de sa stagiaire, ont travaillé en partenariat avec la commune jusqu'à fin septembre (aboutissement quasi complet du PCS). Compte-tenu des enjeux et de la forte exposition aux risques inondations de la ville, cette mission a nécessité 13 réunions de travail (COFIL, COTECH, groupes de travail thématiques), et un travail préparatoire important.

Le PCS a été présenté fin septembre en bureau des élus ainsi qu'à l'ensemble des agents de la commune (1 journée complète de réunions). Le PCS de Barentin a été approuvé fin décembre.

Afin de finaliser les PCS engagés, Clara La Ferrara – Allaire a été recrutée en contrat de vacance d'une durée de 4 mois à partir du 15 octobre 2021.

Dans ce cadre, l'accompagnement pour la réalisation des PCS et DICRIM des communes d'Auzouville – l'Esneval et de Saint Martin de l'If a pu se poursuivre.

De plus, suite à sa demande, la commune de Butot a également pu être accompagnée pour la réalisation de son PCS, de même que la commune de Blacqueville pour la finalisation de son PCS.

Les PCS d'Auzouville l'Esneval, Saint Martin de l'If, Butot et Blacqueville seront finalisés début 2022.

❖ Création des Réserves Communales de Sécurité Civile

Depuis 2016, le SMBVAS accompagne les communes volontaires dans la création et la gestion de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile. Sur le territoire de l'Austreberthe, 4 communes sont dotées d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.

En septembre 2021, la commune de Barentin a sollicité le Syndicat dans le cadre d'un projet de création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile, suite à l'élaboration du PCS. Une réunion a eu lieu en mairie de Barentin pour transmettre un maximum d'éléments à la chargée de mission de la ville sur ce sujet (en vue du départ de la chargée de mission Culture du Risque). Tous les documents types réalisés par le SMBVAS ont été transmis à la ville de Barentin.

✦ Animation du Club PCS de l'Austreberthe

Depuis 2017, le SMBVAS anime le Club PCS de l'Austreberthe. L'objectif est de maintenir une dynamique à l'échelle du territoire, de continuer à sensibiliser les élus de ces communes et de les faire monter en compétence. Il s'agit aussi de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes.

En 2021, un café-débat du Club PCS a été organisé en Juin, sur le thème de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Le café-débat a été préparé et essentiellement animé par la stagiaire PCS. Il a réuni 12 participants représentant 9 communes dont une commune hors territoire en invitée. Ce café-débat, le premier depuis 2019, a permis à des nouveaux élus de rencontrer des maires voisins impliqués dans cette démarche, et de partager des bonnes pratiques et difficultés. La RCSC est apparue comme une solution pertinente pour de nombreuses communes, et a su persuader la ville de Barentin de son intérêt.

✦ Exercices de Sécurité Civile

La Préfecture de Seine-Maritime a organisé son exercice annuel en janvier 2021, sur un scénario de nombreuses victimes (NOVI). 10 communes du territoire y ont participé, à l'appel du SMBVAS, sur 80 communes participantes à l'échelle du Département. Le SMBVAS est allé en observateur dans 2 communes volontaires, à Saint Pierre de Varengueville et à Goupillières.

En 2022, approbation du PPRI et l'obligation des 3 communes restantes à réaliser leur PCS.
Fin de la mission PCS au sein du SMBVAS.

4.2. Diagnostics de vulnérabilité du bâti

Depuis 2016, dans le cadre de son PAPI, le SMBVAS propose la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour les entreprises, les bâtiments publics et les habitations (bailleurs sociaux ou particuliers), situés en zone inondable. Lors de l'étude pilote (2016-2018), 16 diagnostics ont été réalisés sur le territoire, pour un montant de 28 500€ HT. Suite à cela, il a été décidé de poursuivre la démarche. Un marché à bon de commande a été passé (octobre 2018 à novembre 2020), permettant la réalisation de 21 diagnostics supplémentaires.

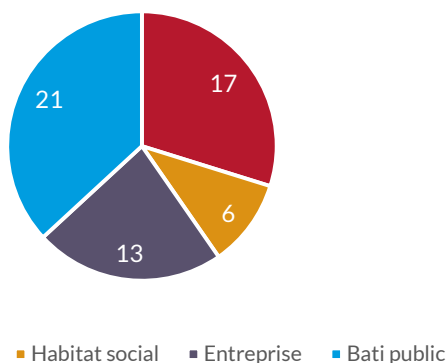
En 2021, un appel d'offre a été lancé pour la réalisation de 21 diagnostics de vulnérabilité sur le territoire : 9 logements privés sur Saint-Pierre de Varengueville et Duclair (identifiés suite aux orages d'août 2020 et juin 2021), 1 entreprise à Saint-Pierre de Varengueville, et 14 bâtiments de la ville de Barentin (convention de financement à 50% par la ville).

La réalisation de ces diagnostics a été répartie entre 2021 (logements) et 2022 (bâti public et entreprise).

Le PPRI sera approuvé en janvier 2022, ces diagnostics présenteront la particularité de prendre en compte le règlement du PPRI, et d'orienter les bénéficiaires sur les subventions et types de travaux à mener.

Le démarrage de l'opération s'est fait en octobre 2021 et se poursuivra jusqu'à l'été 2022.

Répartition des diagnostics réalisés 2016-2021



Sur l'ensemble de la durée du PAPI, c'est donc 57 diagnostics de vulnérabilité aux inondations qui ont été réalisés sur le bassin versant de l'Austreberthe.

Une nouvelle opération pourra être mise en œuvre dans le cadre du futur PAPI Rouen Louviers Austreberthe.

4.3. Repères de crues

Dans le cadre du PAPI, le SMBVAS a pour objectif l'installation de repères de crues sur son territoire. Marqueurs du passé, ils sont des outils essentiels au développement de la conscience du risque et de l'adoption de comportements adaptés à l'inondation.

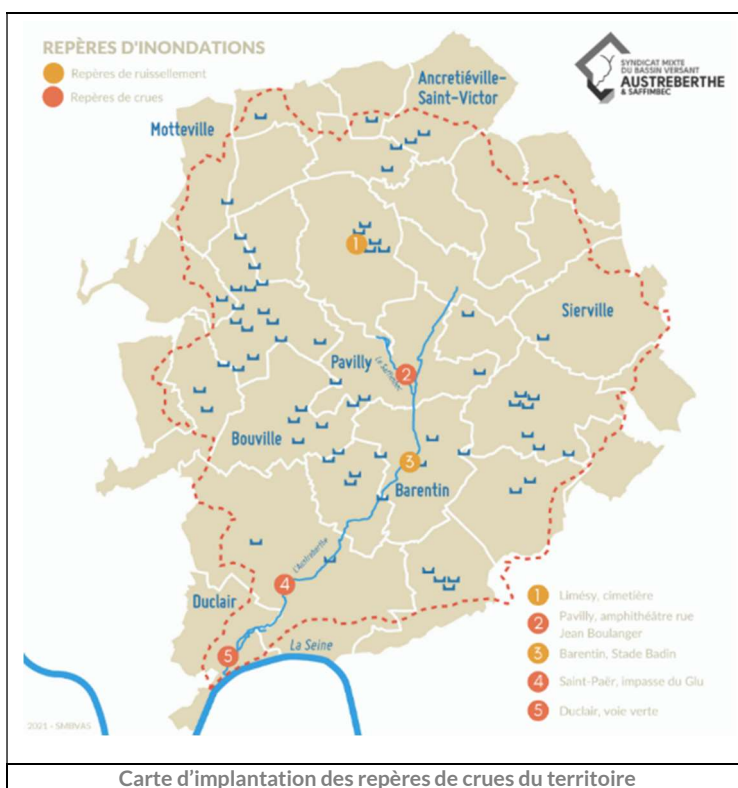
Suite à la réalisation, en 2020, d'une étude préalable à la pose de repères de crues (stage M1 Clara ALLAIRE), 4 sites ont été sélectionnés sur les communes de Limésy, Pavilly, Barentin et Duclair.

Les 2 COPIL de 2020 ont permis de lancement de l'opération, le choix d'un prestataire et des modèles de repères à réaliser.

En 2021, la chargée de mission Culture du Risque a organisé la venue du géomètre, afin de valider les points d'installation des repères et les hauteurs d'eau atteintes. Ces points ont été validés avec le SPC.

Elle a également suivi le travail du prestataire pour la réalisation des totems en plastique recyclé et acier corten, ainsi que des autres éléments composant le totem (panneau pédagogique, macaron de repère, échelle limnimétrique).

La pénurie de matériaux faisant suite à l'épidémie de COVID19 a entraîné du retard dans la fabrication.



Carte d'implantation des repères de crues du territoire

La pose des repères a finalement eu lieu début juillet 2021. Elle a été l'occasion d'une inauguration à Barentin, en présence du Maire de Barentin et du Président du SMBVAS.

Une communication sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune a également été réalisée à cette occasion (avec notamment la réalisation d'une carte de localisation des panneaux pédagogiques).

Les repères ont ensuite été intégrés à la plateforme des repères de crues gérée par l'Etat.



A l'issue de ce 2^{ème} PAPI, le territoire du SMBVAS est doté de 5 repères d'inondations : 3 repères de crues à Pavilly, Saint-Paër (repère créé en 2013) et à Duclair ; et 2 repères de ruissellement à Barentin et Limésy.

4.4. **Enquête de perception du risque inondation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), le SMBVAS a souhaité évaluer le niveau de culture du risque de la population du territoire, ainsi que l'impact des actions menées sur la culture du risque pendant 6 ans. Une première enquête a été menée en 2014, au démarrage du PAPI.

En 2020, la chargée de mission culture du risque a mis en concurrence plusieurs entreprises pour la réalisation de l'enquête de perception du risque inondation de clôture du PAPI. Le choix s'est porté sur la même entreprise que celle ayant mené l'enquête en 2014, ENOV RESEARCH.

Fin 2020, la chargée de mission Culture du Risque a travaillé conjointement avec l'entreprise pour définir les modalités d'enquête. Il a été décidé de partir sur des bases quasi-identiques, afin de ne pas biaiser la comparaison des résultats. Le questionnaire de 2014 a été repris, actualisé, et certaines questions ont été ajoutées suite à de nouvelles actions réalisées par le SMBVAS. Cela a par exemple concerné la connaissance de la population des mesures de gestion de crise prise par la commune, (suite à l'élaboration de nombreux PCS sur le territoire), ou encore la connaissance de l'existence du CERT. Une information a été faite à toutes les communes et sur les réseaux sociaux / site internet du SMBVAS pour informer de la survenue de l'enquête téléphonique.

Les objectifs de l'enquête étaient multiples :

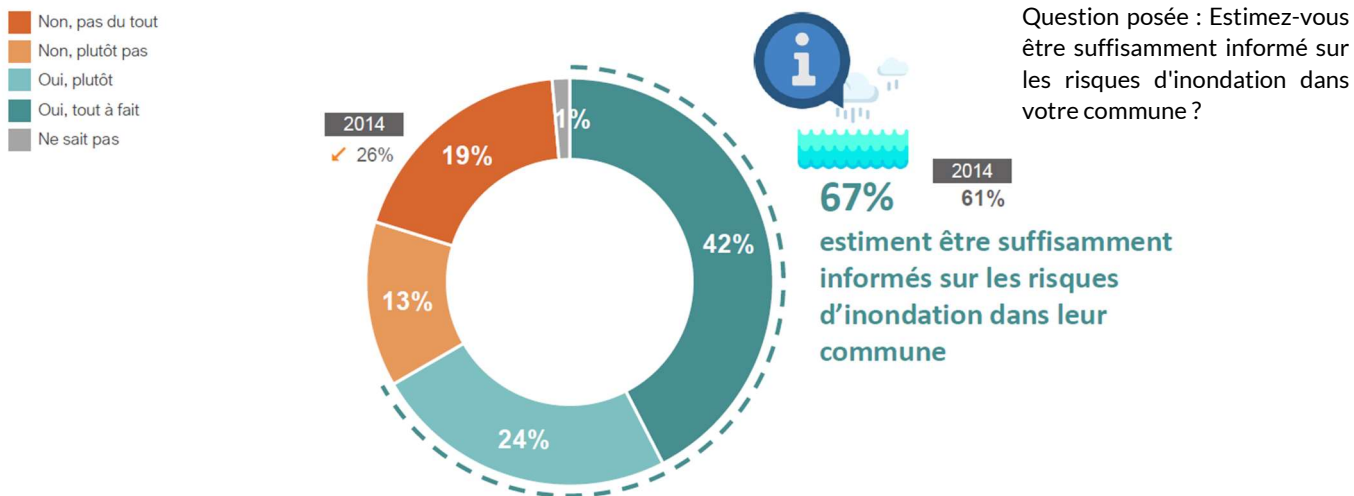
- Donner une image précise de la perception actuelle du risque inondation par les habitants du BV.
- Mesurer les évolutions entre 2014 et 2021, afin d'identifier l'impact des actions de sensibilisation menées.
- Identifier les déficits de connaissances sur la culture du risque pour adapter et orienter les actions de demain.

L'enquête s'est déroulée en février 2021, 7 ans après la première enquête. 300 entretiens ont été menés par téléphone auprès des habitants des communes du territoire (hors communes situées en limite de BV). L'échantillon s'est basé sur la méthode des quotas (âge, sexe, profession).

Plusieurs résultats notables sont à souligner :

- Un risque d'inondations perçu comme important pour 45% des habitants en 2021, contre 30% en 2014, attestant d'une meilleure sensibilisation à l'existence du risque malgré des événements majeurs de plus en plus lointain.
- Des habitants qui ont conscience que de vivre en zone inondable est une menace permanente (86%) et qu'il est donc préférable de se préparer à des inondations (70%).
- Une meilleure information sur le risque (+6 points)

- Le SMBVAS identifié en 2014 et en 2021 comme 3^{ème} source d'information, derrière la Mairie ou la communauté de communes (ou métropole).
- En 2021, comme en 2014, un peu plus d'1/3 des habitants déclarent bien connaître les procédures et précautions à prendre en cas d'inondation. Cependant, certains comportements inadaptés sont encore perçus comme légitimes (comme utiliser les lignes téléphoniques pour appeler leurs proches, et, dans une moindre mesure aller chercher les enfants à l'école).



Une fiche de synthèse de l'enquête et de ses résultats a été réalisée par la Chargée de mission Culture du Risque. Elle a été distribuée en Comité Syndical (voir annexe 1).

5. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES.

5.1. Surveillance des ouvrages

✦ Suivi réglementaire des ouvrages

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bétoires, etc.). Pour chaque ouvrage une fiche technique de visite est remplie. La visite dure environ 45 minutes par ouvrage. Cette visite permet également de vérifier l'entretien des ouvrages réalisé par une entreprise mandatée pour les zones qui ne sont pas pâturées et de s'assurer qu'il n'y a pas de surpâturage pour le reste. Suite à ces visites, des travaux de réparations sont souvent engagés.

En 2021, 2 visites ont été réalisées.

Quelques photographies pour illustrer ces opérations de surveillance et d'entretien des ouvrages :

	
<p>Surveillance des digues (parement amont de G-13-5)</p>	<p>Contrôle de l'intégrité des ouvrages de fuite (ici F3)</p>

❖ Traitement des bétoires ou effondrements

Sur les 42 ouvrages de gestion du risque inondation, nous comptabilisons 19 bétoires qui se sont ouvertes depuis leur création. 4 bétoires ont été priorisées car constituant le plus gros danger pour nos ouvrages.

Des missions géotechniques ont été lancées depuis 2017 pour analyser l'état des bétoires et évaluer le montant des travaux.

Le syndicat a lancé deux diagnostics en 2021 les ouvrages :

- BVVE01 sur la commune de Villers Ecalles et Bouville
- BLV01 sur la commune de Blacqueville

		
<p>Effondrement BVVE01</p>	<p>Effondrement BLV01</p>	<p>Ravinement PP2-13/2-14</p>

Plusieurs ouvrages du SMBVAS montrent les signes d'une sollicitation récurrente et de l'évolution de ses parements amont. Outre les travaux sur BVVE01 et BLV01 qui sont les priorités n°1 pour l'année 2022, une autre urgence qu'il faudra traiter en 2022 est le ravinement de PP2-13/2-14.

Perspective 2022 : suite aux diagnostics, des travaux seront à prévoir sur ces ouvrages ainsi qu'une recherche de responsabilité auprès des intervenants lors de la création des ouvrages

✦ Gestion des démarches suite aux accidents

Deux accidents de voitures ont eu lieu sur nos ouvrages en 2021 : BLV02 ET BLV 03.

La démarche auprès de l'assurance a été faite aussitôt. Des devis ont été donnés par LEV et pour la réparation des clôtures et du matelas RENO de BLV03. Pour l'ouvrage BLV02, la personne responsable de l'accident est injoignable (2 LRAR revenues et une lettre simple sans réponse), ainsi la procédure ne peut aboutir (pas de constat, pas d'assurance connue, etc)

Perspective 2022 : Réaliser les travaux de remise en état de BLV03.



Accident blv03

Accident blv02

✦ Suivi de l'entretien par tonte

Le SMBVAS est propriétaire d'un patrimoine d'environ 42 ha répartis sur 66 sites sur le bassin versant de l'Austreberthe. Ce patrimoine est constitué :

- De 42 ouvrages hydrauliques en service (bassins, barrages) et 5 fossés dont la fonction est de ralentir les ruissellements et/ou de limiter les dégâts en cas d'évènements pluvieux importants. Ils sont réalisés en terre et sont enherbés. Un ouvrage de fuite en béton permet d'assurer la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ. Des surverses sont aménagées sur la plupart de ces ouvrages, et sont souvent renforcées à l'aide de matelas réno (cages grillagées remplies de cailloux). Enfin, ces ouvrages peuvent être accompagnés, à l'amont, de plantations type fascines, haies denses pour limiter l'envasement de l'ouvrage ou de l'intégrer au paysage.
- Du site mémorial de l'impasse du Glu destiné à la sensibilisation du grand public sur les inondations à Saint Paër.
- Du CERT (Centre Eau Risque et Territoire),
- D'une prairie inondable à réaliser sur la commune de Barentin (proximité de la Chapelle St Hélier)
- De 12 aménagements connexes liés à l'aménagement foncier de l'A150 qui restent à réaliser.

Par ailleurs, le SMBVAS possède 2 kms de haies/fascines réparties sur plus de 41 sites qui font l'objet d'un entretien confié à une entreprise (opération de tonte, broyage et tailles de haies) dans le cadre d'un marché d'entretien pluriannuel.

En 2021, un nouveau marché d'entretien a été lancé et des contrôles de la qualité du travail ont été effectués, ainsi que deux sessions de mise au point avec l'entreprise retenue.

Plusieurs sites font l'objet de dégradations plus ou moins importantes (clôture dégradée, surverse abimée, béton à restaurer, ...) nécessitant alors une intervention. Une partie de ces travaux de réparation a été réalisée en cette fin d'année.

Sur F4-4 les clôtures électriques ont été déplacées et sur F2 il n'y a plus de pâturage pour l'instant, mais un entretien par de la fauche comprise dans le marché.



Perspective 2022 : poursuite de l'entretien régulier des ouvrages et réalisation des petits travaux de réparation suite aux dégradations constatées en 2021 (clôtures, reprises béton, matelas Réno).

❖ Suivi de l'entretien par pâturage

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ouvrages, l'action du SMBVAS avait permis, sur la période 2007-2016, de rendre pâturable 36 ha (80% du parcellaire) en conventionnant avec des privés/agriculteurs (moutons, vaches, poney, valorisation en foin, etc.).

En 2019, nous avons fait une tournée de mise au point complète sur l'état des ouvrages pâturés. Nous avons des dégradations liées au pâturage du type :

- Piétinement important des remblais (terre végétale qui descend)
- Surpâturage
- Apparition de mousses

Pour cette année 2021 nous observons une amélioration sur les ouvrages qui ont bénéficié d'un changement de placement de clôtures ou qui sont passé à l'entretien par fauche.

En 2022, il faudra étendre cette démarche à d'autres ouvrages qui le nécessitent. (PP2-7 ? F5 ? SI-9-6?)

❖ Surveillance par temps de pluie

Pendant et après les événements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, élus, particuliers) et le système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages.

5.2. Gestion de crise / Alerte

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'évènements pluvieux importants (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs le SMBVAS a équipé deux ouvrages en instruments de mesure. En 2013, deux ouvrages (MP 03-04 et Si-Sa 10-3) ont ainsi été équipés avec l'entreprise CNS instrumentation :

- D'un pluviographe,
- De deux capteurs de débit,
- De deux capteurs de pression,
- D'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

Dans le cadre du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe, il a été décidé de lancer une étude afin d'identifier les atouts et les manques de l'instrumentation actuelle à l'échelle de l'ensemble du territoire PAPI qui inclue le SMBVAS.

L'étude a été lancée en début d'année 2021 mais a pris beaucoup de retard. Elle ne rendra ses conclusions qu'en 2022.

Nous avons donc été associés étroitement à toutes les phases d'étude.

En 2019, à la fin de chaque mois, un bilan mensuel de l'instrumentation a été réalisé afin de se rendre compte :

- De la pluviométrie mensuelle
- Du fonctionnement des 2 barrages
- De la vérification du niveau des batteries
- Du matériel nécessaire à la surveillance des ouvrages

En 2020 et 2021, ces bilans n'ont pas pu être réalisés faute d'agents disponibles après le départ d'Alexandre Abiven.

L'année 2022 devrait consister à :

- Remettre le matériel existant en bon état de fonctionnement et à l'entretenir
- Suivre l'étude sur l'instrumentation du PAPI-RLA
- Le cas échéant engager les modifications de nos dispositifs identifiées par l'étude
- Reprendre l'édition des bilans mensuels

6. RISQUE INONDATION ET URBANISME

Le volet urbain s'adresse aux aménageurs urbains publics ou privés. Sur le bassin versant de l'Austreberthe, 1200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population. L'imperméabilisation des sols se poursuit rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette dernière aura un minimum d'impact. Pour que d'une part, la situation ne se dégrade pas dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé et que d'autre part les ouvrages ne perdent pas de leur efficacité dans les zones où ces derniers ont été réalisés.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animatrice du volet urbain veille donc à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées. Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à plusieurs niveaux :

- En donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et en informant sur leur caractère potentiellement inondable ;
- En aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- En aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
- En participant au comité de suivi du PPRI
- En accompagnant les communes vers des projets de désimperméabilisation de l'existant

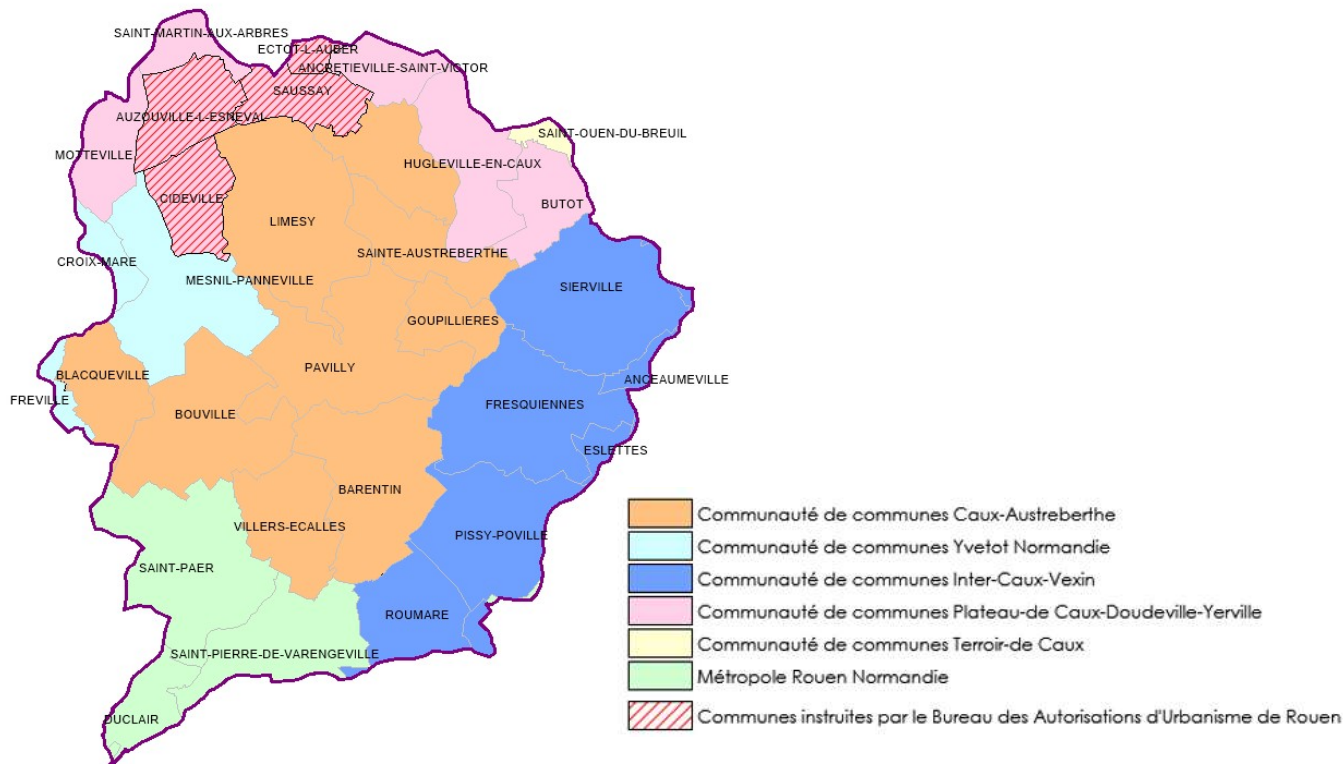
6.1. Avis technique sur les projets de construction

Dans le but de ne pas aggraver la situation, le SMBVAS propose une aide aux maires et services instructeurs des communautés de communes en donnant un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

S'il existe une réglementation à ce sujet dans les PLU des communes et/ou dans les zonages d'assainissement pluvial, l'animatrice du volet urbain veille à ce qu'elle soit respectée. L'avis du SMBVAS est cadré par les doctrines en vigueur en Seine-Maritime.

◆ Partenariats

Depuis 2015, les modalités d'instruction des nouveaux projets urbains au titre du Code de l'Urbanisme ont totalement changé. Toutes les communautés de communes du territoire ainsi que la Métropole Rouen Normandie ont créé leur propre service instructeur et instruisent les projets sur leur territoire, à l'exception des communes de Cideville, Auzouville-l'Esneval, du Saussay, d'Ectot-l'Auber, encore instruites par le Bureau des Autorisations d'Urbanisme de Rouen, en l'absence de document d'urbanisme approuvé sur ces communes.



Dans ce contexte, le SMBVAS a proposé dès 2015 un partenariat aux nouveaux services instructeurs au titre du Code de l'Urbanisme, afin d'être consulté sur les nouveaux projets urbains.

Ces dernières années, une montée en compétence des communautés de communes sur les thématiques du risque inondation et de la gestion des eaux pluviales est à noter, aidée par les nombreux guides et doctrines existants en Seine-Maritime.

En parallèle du cadrage des nouveaux projets urbains sur le territoire du bassin versant au titre du Code de l'Urbanisme, le syndicat suit aussi la procédure appliquée au titre du Code de l'Environnement, pour les projets supérieurs à 1ha, au travers d'un partenariat avec la Police de l'Eau créé en 2007.

Ces deux dernières années laissent apparaître la même tendance pour les dossiers instruits au titre du code de l'environnement. En raison d'une baisse d'effectif des services de l'Etat et dans l'objectif d'accélérer les procédures, toutes les structures auparavant consultées pour l'ensemble des projets ne le sont plus systématiquement pour tous les dossiers. Seuls les dossiers complexes font l'objet d'une demande d'avis technique du SMBVAS.

◆ Suivi des projets urbains 2021

Depuis le 1^{er} juin 2021 l'accompagnement du SMBVAS sur les projets d'urbanisation a évolué :

- Les PC, PA et DLE feront l'objet d'un avis du SMBVAS sauf pour les réhabilitations et extensions (petites superficies imperméabilisées)
- Les CU et DP ne feront plus l'objet d'avis du SMBVAS.

Le SMBVAS émet depuis des avis techniques sur les projets de grande superficie, ou sur les constructions individuelles hors extensions et réhabilitation.

Cette modification intervient suite à l'approbation prochaine du PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec qui édicte des prescriptions et recommandations en matière d'urbanisme dans les zones exposées au risque inondation.

Au total en 2021, le SMBVAS a donné un avis sur **34 projets urbains** (47 en 2020 et 50 en 2019). Ces projets se répartissent de la manière suivante :

- 16 projets « importants », dont : 8 lotissements, 3 projets agricoles, 1 projet de plateforme logistique, 1 projet de ZAC et 1 projet de locaux commerciaux, 2 projets ludico-sportifs
- 12 projets de maisons individuelles et/ou annexes, 4 demandes de division parcellaire, 4 demandes de réhabilitation et 2 autres demandes diverses (abri, clôture, abattage d'arbre).

Le SMBVAS a été sollicitée sur deux dossiers loi sur l'eau relatif à projets.

Plusieurs projets cités ci-dessus ont fait l'objet d'échanges techniques en amont des instructions entre les communes, les aménageurs et le SMBVAS. Pour rappel, cela permet d'être plus efficace et constructif pour la prise en compte d'un éventuel risque inondation, et pour la gestion des eaux pluviales à prévoir.

❖ **Quelle intégration des prescriptions ?**

La totalité des projets urbains importants prévoit aujourd'hui un ouvrage de gestion des eaux pluviales, à l'exception de certains projets agricoles. De plus, le dimensionnement centennal est aujourd'hui assimilé par tous les aménageurs du territoire pour les projets de plus de 1ha et de plus de 3 lots.

Cependant, au sein de petits lotissements, l'animatrice a déjà eu à suivre la gestion des eaux pluviales sur chaque lot à bâtir, aucune vision globale n'ayant été prévue par les aménageurs à l'échelle des lotissements (bassin collectif...). Le contrôle des chantiers individuels révèle souvent des erreurs de réalisation (sous-dimensionnement des tranchées drainantes, absence de géotextile...).

❖ **Consultations amont aux instructions pour 2020**

Le SMBVAS accompagne les communes et les aménageurs du territoire en amont de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. L'animatrice est également sollicitée par des particuliers pour des renseignements en amont de leur projet. Dans certains cas, des notes techniques de dimensionnements sont réalisées afin d'accompagner les particuliers pour la gestion des eaux pluviales de leur projet.

6.2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la Métropole de Rouen Normandie (Duclair, Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Aussi appelé schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, il a pour but d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales notamment les dysfonctionnements, pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

En 2021, le SMBVAS a aidé la commune de **Fresquiennes** pour l'élaboration du CCTP de son schéma de gestion des eaux pluviales ainsi que dans le montage de son dossier de subvention.

Loi Ferrand : loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement »

L'application de la Loi NOTRe entrainera un transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les EPCI. Ceci pourra être un levier pour favoriser l'émergence de schémas pluviaux, en allégeant le coût pour les communes, ainsi que le portage de ces études, assez lourds pour une commune seule.

Cependant, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » rattache désormais explicitement le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines à la compétence « assainissement » pour les métropoles et communautés urbaines ; et introduit une nouvelle compétence distincte pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, exercée obligatoirement au 1er janvier 2020 pour les premières et demeurant facultative pour les secondes.

Sur le territoire du bassin versant de l'Austreberthe : pour la Métropole Rouen Normandie la gestion des eaux pluviales est rattachée à la compétence « assainissement » et cette compétence est obligatoire depuis le 1er janvier 2020 ; pour les communautés de communes, la gestion des eaux pluviales reste une compétence distincte de la compétence « assainissement » et cette compétence reste facultative. Les communautés de communes restent donc libres d'assurer ou non la gestion du service des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

L'application de la loi NOTRe ne sera donc un levier que dans le cas où les communautés de communes du territoire décideront d'assurer cette compétence. De plus, l'appui technique des syndicats de bassin versant, formé techniquement à cette problématique, dépendra de la volonté de ces structures.

6.3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme

Le SMBVAS a également pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils réglementaires pour limiter les nouvelles constructions inondables, ainsi que les conséquences de l'urbanisation sur les inondations.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le travail sur les documents d'urbanisme est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

En 2021 le SMBVAS a été sollicité dans le cadre de l'élaboration du PLUiHD de la CCCA.

6.4. Suivi du PPRI

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire. La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011 et en septembre 2016, les premières cartes provisoires d'aléas ruissellement, débordement et remontée de nappe ont été portées à connaissance. En 2018, de nouvelles cartes d'aléas sont portées à connaissance pour les communes de Barentin, Duclair et Villers-Ecalles puis en décembre 2019 et septembre 2020 pour l'ensemble des autres communes.

En 2021 a été menée l'enquête publique du PPRI. Le SMBVAS s'est fortement mobilisé pour :

- Accompagner la commission d'enquête sur le terrain sur sa demande,
- Transmettre toutes les informations et remarques émises pendant toute la durée des consultations aux commissaires,
- Accompagner les communes dans l'émission de leurs dernières remarques

L'année 2022 sera l'année de mise en œuvre du PPRI. Le SMBVAS devra accompagner les communes dans cette mise en œuvre sans pour autant se substituer aux services de l'Etat qui sont les maîtres d'ouvrages de ce document réglementaire. Il reste encore des choses que le SMBVAS n'a pas validées dans ce document mais que l'Etat porte.

6.5. Accompagnement sur la désimperméabilisation des sols

La désimperméabilisation consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables avec pour objectifs :

- Une infiltration des eaux de pluie,
- Une dépollution de l'eau,
- Une production végétale,
- La création d'habitats pour la biodiversité,
- Une diminution des îlots de chaleur,
- La mise en place de réservoirs de carbone.

Cela permet, à une échelle plus importante, de réduire le risque inondation, d'optimiser le système d'assainissement, de préserver la ressource en eau et les sols, d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires, et surtout, de réaliser des économies.

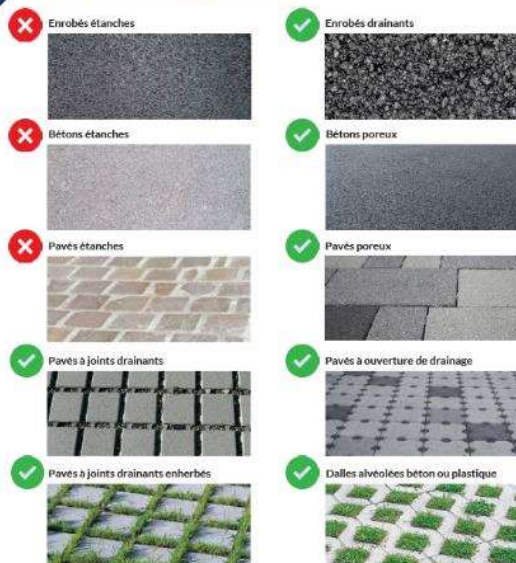
En 2020, le SMBVAS a fait le choix de travailler sur cette thématique afin d'accompagner les communes le souhaitant vers une désimperméabilisation de leur territoire, afin de tendre vers des territoires plus résilients et plus attractifs.



**DÉSIMPERMÉABILISER
LES SOLS**
POUR DES TERRITOIRES PLUS RÉSILIENTS

**LES TECHNIQUES ALTERNATIVES
POUR DES TERRITOIRES PLUS
RÉSILIENTS ET PLUS ATTRACTIFS**

LES REVÊTEMENTS DE SURFACE



✦ **Rédaction d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières type**

En 2020, le SMBVAS a rédigé un Cahier des Clauses Techniques Particulières pour « l'étude du potentiel de désimperméabilisation à l'échelle d'une collectivité ». L'objectif est d'accompagner techniquement les collectivités qui souhaitent s'engager sur une réflexion globale du potentiel de désimperméabilisation à l'échelle de leur territoire. A travers cette réflexion ces collectivités cherchent à adapter leur territoire au changement climatique pour :

- Réduire le risque d'inondation en limitant le ruissellement
- Préserver les ressources naturelles en permettant le rechargement des nappes phréatiques
- Réduire la pollution qui arrive dans les rivières
- Améliorer le cadre de vie en réintroduisant de la nature en ville, réduisant les îlots de chaleur et améliorant le paysage urbain
- Valoriser les milieux aquatiques et favoriser la biodiversité

◆ Appel à manifestation d'intérêt



En 2021, le SMBVAS a entamé une réflexion sur l'accompagnement des collectivités.

Une fiche de communication pour l'appel à manifestation d'intérêt a été réalisé et communiquée en 2021.

Ce qui sera fait sur l'année 2022 :

- Une étude ponctuelle pour un projet de renouvellement urbain ayant un objectif de réduction des surfaces imperméabilisées et/ou de gestion des eaux pluviales à la source (reconversion de friches, projet d'aménagement d'espaces publics : cours d'écoles, parkings, parvis de mairie, etc.)
- Une étude globale de désimpermeabilisation à l'échelle d'une collectivité (identification des secteurs pouvant être désimpermeabilisés et gains apportés)

Le SMBVAS a sélectionné deux collectivités pilote pour l'étude globale, qui feront l'objet d'un accompagnement technique du SMBVAS :

- Rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières pour lancement d'un marché public
- Accompagnement pour le choix du bureau d'étude
- Accompagnement durant toutes les phases de l'étude
- Accompagnement pour le montage de dossier de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

VOUS AVEZ DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN ?

Vous avez prévu des travaux sur votre salle des fêtes, votre mairie, votre école, etc. et vous souhaitez en faire des zones moins imperméabilisées ?
Vous souhaitez étudier le potentiel de désimpermeabilisation de l'ensemble de votre collectivité ?

Le SMBVAS vous accompagne !

COMMENT PARTICIPER ?

Nous écrire en précisant votre demande. Le SMBVAS accompagne deux types de projet :

- Etude ponctuelle pour un projet de renouvellement urbain ayant un objectif de réduction des surfaces imperméabilisées et/ou de gestion des eaux pluviales à la source (reconversion de friches, projet d'aménagement d'espaces publics : cours d'écoles, parkings, parvis de mairie, etc.)
- Etude globale de désimpermeabilisation à l'échelle d'une collectivité (identification des secteurs pouvant être désimpermeabilisés et gains apportés)

Le SMBVAS sélectionnera un site pilote pour l'étude ponctuelle et une collectivité pilote pour l'étude globale, qui feront l'objet d'un accompagnement technique du SMBVAS :

- rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières pour lancement d'un marché public
- accompagnement pour le choix du bureau d'étude
- accompagnement durant toutes les phases de l'étude
- accompagnement pour le montage de dossier de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au **28 février 2021** :

- par mail à urban@smbvas.fr
- par courrier au
213 ancienne route de Villers,
76360 Villers-Ecalles

POUR PLUS D'INFORMATIONS
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC
CAMILLE GODFERROY
URBANIS@SMBVAS.FR
02 32 94 00 74
213 ANCIENNE ROUTE DE VILLERS
76360 VILLERS-ECALLES

L'année 2022 doit permettre d'affiner le Cahier des Clauses Technique particulière au travers de la mise en place d'un comité de pilotage, de communiquer plus largement sur cette thématique, de lancer l'appel à manifestation d'intérêt et de suivre les candidatures ainsi que d'accompagner techniquement les collectivités retenues pour l'élaboration de leurs dossiers de demande d'aides financières.

6.6. Accompagnement sur l'urbanisation résiliente

Le dérèglement climatique, caractérisé par des événements pluvieux plus courts et intenses induisant des inondations, et des périodes de canicules plus élevées et longues, appelle à une réflexion sur l'urbanisation résiliente ou comment aménager de façon plus durable les zones urbaines futures.

En 2021, cette thématique a été abordée lors d'un colloque organisé en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, le Syndicat du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec et le Syndicat des Bassins Versants Cailly, Aubette, Robec

Le 20 avril 2021, a eu lieu le webinaire « Risque inondation et Gestion des eaux pluviales. ». Ce séminaire en ligne s'adressait aux élus des collectivités, tecticiens mais aussi aux aménageurs du territoire (architectes, urbanistes, bureaux d'études...). Plus de 130 personnes ont participé à l'événement.

Les thématiques abordées étaient :

- Concilier risque inondation, eaux pluviales et projets d'urbanisation
- Promouvoir une gestion intégrée et durable des eaux pluviales
- La gestion durable et intégrée des eaux pluviales et les politiques d'aide
- Présentation de projets d'urbanisation durable



L'ensemble des présentations sont disponibles en ligne : [Inondations & GEP | asyba](#)

7. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

7.1. Création d'ouvrages structurants – phase étude

La dernière opération consacrée à des ouvrages structurants restant à mener dans le cadre de l'appel à projet PAPI II de l'Austreberthe est « l'Aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec Tranche 1 ».

Cette opération consiste à réaliser 4 barrages importants d'un montant de 1,86M€TTC de travaux :

- Mot_04, réalisation d'un barrage de 13 200 m³ avec un débit de fuite de 230 l/s à Motteville
- MP_08, réalisation d'un barrage de 11 700 m³ avec un débit de fuite de 180 l/s à Mesnil-Panneville
- AE_03, réalisation d'un ouvrage de 17 700 m³ avec un débit de fuite de 270 l/s à Auzouville l'Esneval
- L_08, réalisation d'un ouvrage de 26 800 m³ avec un débit de fuite de 400 l/s à Limésy

La maîtrise d'œuvre est démarrée depuis 2019 et confiée au bureau d'études ANTEA.

L'année 2020 a été consacrée à finaliser la phase de conception et entreprendre la réalisation des 2 barrages dont le foncier est déjà acquis.

Les travaux ont démarré à l'automne 2021 et se termineront au 1^{er} semestre 2022.

Par ailleurs, le syndicat a repris les négociations foncières pour les barrages L_08 et AE_01.

L'année 2022 doit consister à lancer les opérations de réception des travaux et de solde administratif et financier de l'opération. Il s'agira également de finaliser les acquisitions foncières pour les barrages L_08 et AE_01.

7.2. Contentieux

❖ Opération St Hélier Tranche 1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en question la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Hélier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN.

Le jugement a été mis en délibéré en 2018 : il conclut définitivement à la responsabilité des 3 entreprises.

L'année 2020 devait permettre d'organiser les démarches de reprise de ce projet. Cela n'a pas été possible faute de temps suite au départ d'Alexandre Abiven.

L'année 2022 doit permettre d'organiser les démarches préalables aux travaux (choix des entreprises, aspects administratifs, financier et réglementaire).

✦ Bassin S_3

Dans le cadre de l'étude complémentaire sur 4 ouvrages réalisés par le BET HYDRATEC, il est confirmé que le bassin de gestion de eaux de ruissellements réalisé en 2007 par l'entreprise EBTP et la maîtrise d'œuvre SOGETI dispose d'un volume effectif réel de 2531 m³ avant débordement au lieu d'un volume commandé de 3800 m³ par le SMBVAS (objectif de protection du centre bourg pour la centennale). Lors de l'élaboration du plan de récolement, le volume de stockage calculé par l'entreprise a été basé par rapport à la côte de la présurverse qui est anormalement situé au-dessus de la présurverse. Le niveau de protection du centre bourg de la commune est donc diminué.

L'année 2020 devait permettre d'organiser les démarches de reprise de ce projet. Cela n'a pas été possible faute de temps suite au départ d'Alexandre Abiven.

En 2022, le SMBVAS devra engager une procédure de contentieux pour faire reprendre les travaux.

8. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- Cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- Défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail s'inscrit sur le long terme et, en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peut presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autres dans cette démarche sur l'AREAS.

8.1. Animation de la politique d'hydraulique douce

✦ Etudes PCAHD

Le SMBVAS a lancé 3 études PCAHD. Elles couvrent 16 communes du territoire et ont permis la proposition de nombreuses actions.

En cours d'élaboration de ces études, les agriculteurs des territoires concernés ont été rencontrés afin de mettre en place des aménagements d'hydraulique douce. De nombreux aménagements ont été réalisés mais beaucoup reste à faire.

Pas de nouvelles études en 2021 ni 2022.

✦ Animation sur le BAC de Limésy

En 2021, la Communauté Caux Austreberthe a avancé dans la définition de sa nouvelle stratégie.

L'animation préalable à chaque projet est portée par l'animatrice de la CCCA et la partie travaux de plantations est menée par l'animatrice du SMBVAS. L'animatrice agricole est notamment chargée de :

- L'organisation et du suivi des chantiers de création d'aménagements végétaux
- Suivre de l'entretien et de la vie de l'aménagement

Six exploitants agricoles ont signé des conventions de mise en place d'aménagements d'hydraulique douce avec la CCCA. Les plantations sont prévues à l'hiver 2022

En 2022, il sera nécessaire pour le SMBVAS de partager cette nouvelle stratégie et de voir quelle est sa place.

8.2. Création d'aménagements d'hydraulique douce

❖ Opération « Saffimbec Tranche 2 et A150 » – phase travaux

L'année 2021 aura été consacrée à finaliser les travaux de 3 aménagements sous maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études DCI pour l'opération « Travaux connexes de l'A150 et aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec Tranche 2 » : les aménagements AE_01, MP_07-14 et CM_05. Les travaux ont été confiés à l'entreprise NET.



Photo 1: Chantier CM_05

L'année 2022 consistera à réaliser les travaux pour 3 autres sites : MP04, MP05 et MP15.

❖ Travaux d'aménagements d'hydraulique douce sur les zones à enjeux

Pour rappel, la stratégie du syndicat depuis 2013 pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. La Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014) autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

L'animation très active sur ce volet jusqu'en 2020 a permis la mise en place de nombreuses haies, surfaces enherbées, fascines sur le territoire. En 2021 les travaux de plantation continuent. L'animatrice fait une veille sur les opportunités qui pourraient émerger.

L'animatrice agricole a assuré les missions suivantes :

- Veille sur les projets possibles
- Rencontre avec les agriculteurs sur les secteurs prioritaires
- Rédactions et temps administratif
- Organisation et suivi des chantiers de création d'aménagements végétaux

- Suivi de l'entretien et de la vie de l'aménagement

En 2021, les aménagements suivants ont été effectués :

- 90ml de fascine vivante
- 229 ml de haie

8.3. Préservation de l'herbe - avis sur les projets de destruction d'herbage

Un arrêté préfectoral datant de décembre 2014 demande aux 4 400 exploitations du département de faire une demande écrite préalable pour tout projet de retournements d'herbage à la collectivité compétente (en l'occurrence ici le SMBVAS), dès lors que l'herbage n'entre pas dans une rotation.

L'objectif de l'arrêté préfectoral est de permettre le dialogue entre l'agriculteur, la collectivité, de faire prendre conscience des enjeux et proposer des mesures compensatoires si besoin.

En l'état, l'arrêté n'exige pas que l'agriculteur respecte l'expertise menée par la collectivité mais instaure une commission consultative, ce que nous regrettons.

Dans le cadre de la PAC, chaque pays doit contribuer au maintien d'un certain pourcentage d'herbage. Pour la France, celui-ci est évalué sur la base du ratio de grands ensembles régionaux.

Durant la campagne 2017, le ratio annuel de la région Normandie s'était dégradé de plus de 2,5 % par rapport au ratio de référence. Un régime d'autorisation préalable à la conversion de prairies permanentes a été mis en place : tout agriculteur voulant détruire une prairie devait en faire la demande. Dans le cas contraire, ces agriculteurs ne pouvaient pas toucher la totalité de leurs aides PAC.

Cela avait eu pour effet positif pour les enjeux environnementaux du bassin versant de diminuer les demandes de destruction d'herbages sur le deuxième semestre de l'année 2017 et sur l'année 2018. Cependant, en novembre 2018, l'Etat est revenu sur sa décision et a à nouveau autorisé les destructions d'herbages sans contrôle.

L'animatrice agricole a réalisé les missions suivantes :

- Rencontre avec les agriculteurs suite à la demande de diagnostique
- Rédaction et temps administratif

8 avis de retournement d'herbage ont été rendus concernant 13.57ha.

En 2021, le travail collaboratif autour de l'arrêté herbage en Seine-Maritime en lien avec l'ASYBA, la DDTM et la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime a été mené. Un nouveau protocole pour la rédaction des avis a été validé.

8.4. 2^{ème} édition de l'appel à projet « Préservons nos sols »

Malgré l'élaboration de plusieurs PCAHD sur notre territoire, nous constatons un taux de réalisation d'aménagements d'hydraulique douce insuffisant et des destructions d'herbages trop importantes aux vues des enjeux du territoire.

Ainsi en 2019, le syndicat a mené une réflexion importante sur ce sujet : comment mobiliser et sensibiliser sur notre territoire la profession agricole sur la problématique du ruissellement et de l'érosion des sols ? En particulier, comment favoriser l'herbe ?

En décembre 2019, le syndicat a alors lancé l'appel à projet « Préservons nos sols ! ».

Cet appel à projet porte sur deux axes :

- L'axe 1 de ce dispositif, intitulé « haies, herbe, boisements, agroforesterie », concerne les éléments fixes du paysage et a donc pour objectif la mise en place de plantations et d'enherbement sur parcelles stratégiques.
- L'axe 2, « Conseils individuels » où il s'agit d'accompagner techniquement les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. L'objectif est d'inciter à la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la préservation des sols et économiquement viables pour l'exploitant.

L'animatrice agricole a mené les actions suivantes :

- Communication de l'appel à projet
- Rencontre avec les agriculteurs sur les secteurs prioritaires
- Si besoin, modification des projets pour répondre au mieux aux enjeux
- Rédaction et temps administratif
- Recherche et choix de fournisseurs de plants (Axe1)
- Organisation des réservations et livraisons de plants et autres fournitures (Axe1)
- Suivi de l'implantation et de la vie de l'aménagement (Axe1)
- Recherche et choix d'organismes de conseil (Axe2)
- Suivi du diagnostic et de l'application des recommandations données (Axe2)

Le bilan pour 2021 est le suivant :

Axe 1	Axe 2 :
1470ml de haie	1 Diag. Herbe.
1.4ha de boisement,	66.5 ha surface maintenue en herbe
4.8ha d'agroforesterie	2 ha de surface remise en herbe
	250 ha de surface projetée en agroforesterie
	120 ha surface en réflexion pour une conversion bio

Face à ces résultats, les élus ont décidé de poursuivre cette action en 2022.



8.5. Résolution de dysfonctionnements liés à l'érosion et au ruissellement

De manière générale, après chaque évènement pluvieux important, le SMBVAS reçoit de la part des élus et des riverains, des demandes spécifiques liées à un problème d'inondation ou de coulée de boue. Nous sommes également de plus en plus interpellés en cas de remblais conséquents modifiant les écoulements.

Pour chacun de ces cas le syndicat se déplace sur le terrain pour se rendre compte de la problématique.

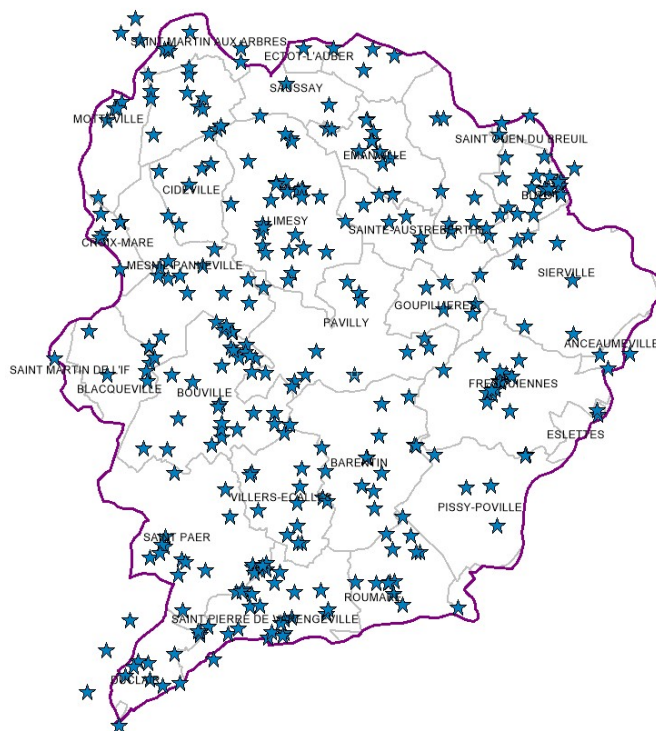
Si le problème rentre dans le champ de compétence du SMBVAS, ce dernier propose des solutions techniques et un accompagnement de l'agriculteur/commune pour la réalisation d'aménagements.

Sinon, le syndicat fait remonter les problématiques aux instances en charge de la compétence (le maire, l'Etat et ses différents services, le propriétaire privé, etc.).

Le traitement de ces affaires est important car il répond à une attente du territoire :

- 300 points ponctuels identifiés depuis 2000
- 176 restants à résoudre
- 6 chargés de mission (urbain, agricole, sage, mare, politique, ouvrage) pouvant intervenir

En 2022, il s'agira de lancer une étude sur des sous-bassins versants stratégiques pour résoudre certains de ces points et de prioriser leur traitement.



Cartographie des points ponctuels sur le bassin versant de l'Austreberthe (MAJ : 2020)

L'animatrice agricole a mené les actions suivantes :

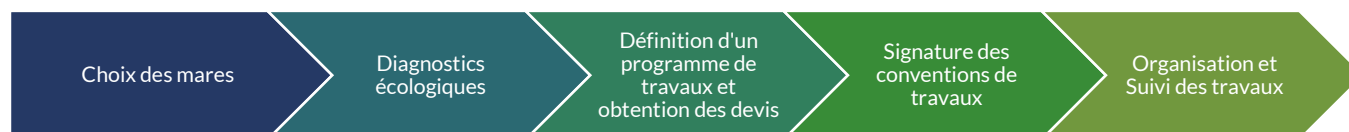
- Veille sur les projets possibles
- Rencontre avec les agriculteurs sur les secteurs prioritaires
- Priorisation des projets en fonction des enjeux
- Conciliation avec les personnes concernées par le projet
- Rédaction et temps administratif
- Organisation et suivi des chantiers de création d'aménagements végétaux
- Suivi de l'entretien et de la vie de l'aménagement

En 2021 la résolution de 12 points ponctuels s'est traduite par la plantation de :

- 340 ml de fascine vivante
- 1459 ml de haie
- 1554 m2 de bandes en herbe

9. Gestion des milieux aquatiques - Plan de réhabilitation des mares

Les actions de restauration et de création de mares nécessitent la mise en place de plusieurs opérations en amont. Le processus est synthétisé dans la figure ci-dessous :



L'animateur trame bleu a mis en place les actions suivantes :

✦ Choix des mares

Les mares ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- Présence d'espèces protégées, menacées ou patrimoniales dans la mare (données issues du recensement et des diagnostics écologiques réalisées par le SMBVAS et recensés sur la base de données ODIN.
- Stade d'évolution de la mare conformément aux fiches de caractérisation créées par le PRAM (Programme régional d'action sur les mares). Nous avons priorisé des mares en stade d'atterrissement avancé (stade 4)
- Présence d'un réseau de mares et des corridors.
- Origine de l'eau alimentant la mare.
- Présence d'espèces exotiques envahissantes.
- Enjeux inondation en lien direct avec la mare.

Cette étape a nécessité de la part de l'animateur TB de contacter les propriétaires, effectuer la visite des sites, compiler des données, réaliser la cartographie pour la recherche des réseaux de mares et hiérarchiser les candidats. Une fois les candidats choisis des conventions de passage pour la réalisation des diagnostics écologiques ont été signées.

Cinq mares prioritaires ont été choisies pour faire l'objet d'un diagnostic écologique en 2021. La méthodologie de hiérarchisation a fait l'objet d'une note écrite précisant les critères de choix.

Figure 1 : mares sélectionnées pour faire l'objet d'un diagnostic écologique en 2021



✦ Réalisation en régie des diagnostics écologiques

Avant toute intervention sur une mare ou suite à des travaux, le SMBVAS est attaché à la réalisation des diagnostics faune-flore. Dans le premier cas de figure, cette expertise aide à définir un programme réhabilitation de la mare et permet de sensibiliser les propriétaires des mares au fonctionnement de cet écosystème. Dans le cas des diagnostics post-travaux l'objectif de définir quelles sont les opérations qui favorisent d'avantage une recolonisation. Le protocole mise en place par l'animateur TB était le suivant :

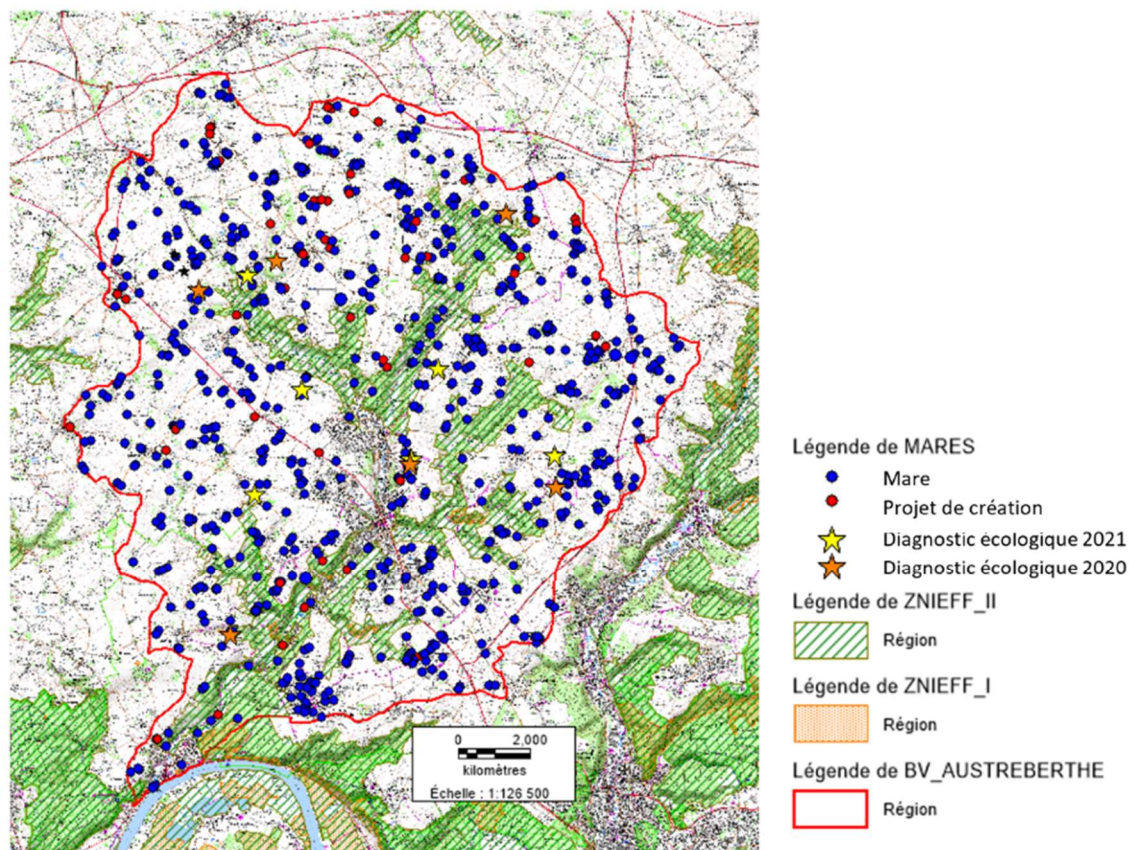
- **Remplissage de la fiche de caractérisation de la mare** du PRAM Normandie (Version 2017) et mise à jour de la base de données PRAM
- **Inventaire de terrain** : Les espèces ciblées choisies pour les diagnostics écologiques sont les amphibiens et les espèces exotiques envahissantes végétales. Les captures et manipulations des amphibiens sont évitées au maximum. Pour les captures, parfois nécessaires, une demande de dérogation à l'article L.411-1-I-1° du code de l'environnement a été réalisée auprès de la DREAL. Des mesures particulières d'hygiène sont prises afin de réduire les risques de dissémination d'agents infectieux et parasitaires chez les amphibiens lors des interventions sur le terrain. Le protocole retenu est conforme aux préconisations de la Société Herpétologique de France.

L'inventaire a été réalisé sur trois visites par an sur le même site dans des conditions météorologiques favorables. La période des passages a été choisie en fonction de la phénologie régionale des espèces.

- **Transmission des données sur ODIN :** mise en forme des données et alimentation de la base de données régionale. Les animateurs TVB ont participé à la formation organisée par l'OBHN.

Cinq nouvelles mares ont été diagnostiquées en 2021. Trois mares réhabilitées en 2020 ont fait l'objet de diagnostics post-travaux avec un protocole allégé. Les résultats ont fait l'objet d'un rapport et les données ont été insérées sur ODIN.

Carte 1 : Localisation des mares diagnostiquées (diagnostics avant travaux)



❖ Définition d'un programme de travaux, obtention des devis et signature des conventions

Suite aux pistes d'amélioration du potentiel écologique des mares issues des diagnostics écologiques, un projet des travaux sont définis par les animateurs TVB en concertation avec les propriétaires. Il s'agit principalement des travaux de curage, reprofilages de berges, élagages ou déboisements. Aucune plantation n'est ensuite proposée, l'objectif étant de créer un milieu favorable à la colonisation naturelle par les espèces. Toutefois, pendant la phase travaux, il est fait en sorte que la colonisation se fasse plus facilement en conservant dès que possible la banque des graines, en gardant une partie de la mare sans curer, en favorisant des fonds de mare rugueux... Les travaux de réhabilitations de mares peuvent être complétés par des plantations de haies ou la création des noues pour diriger les eaux.

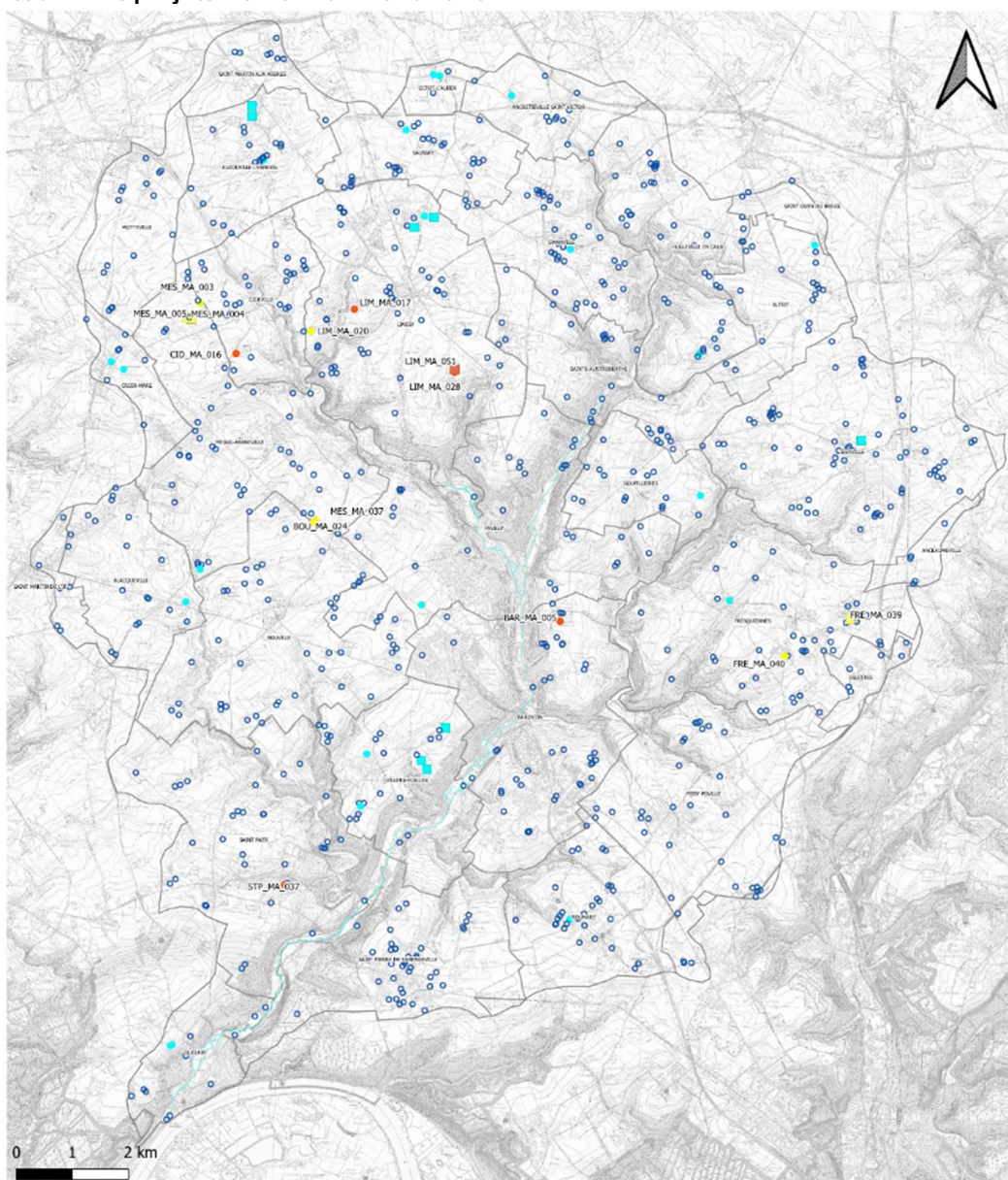
Une fois le projet défini, une demande de devis est réalisée à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande. Le montant des travaux connus, une convention est ensuite signée entre le SMBVAS et le propriétaire de la mare.

❖ Organisation et Suivi des travaux

Cette dernière étape consiste à organiser l'intervention de l'entreprise, effectuer les déclarations de travaux, trouver des exploitants agricoles pour épandre les boues de curage quand ceci est possible. Les animateurs TVB contrôlent la phase travaux et sont présent lors de la réception du chantier. Le détail des travaux effectués est présente en annexe 2.

En 2021 ont été définis les projets de réhabilitation de 6 mares et la création de deux mares. Un chantier de réhabilitation a eu lieu en 2021, les autres chantiers sont prévus entre janvier et mai 2022.

Carte 2 : Réalisation des projets mares entre 2020 et 2021



- BV_AUSTREBERTHE MARES_OK
- Austreberthe
- Mare connue
- Restauration avant 2020
- Restauration 2020 (AAP FEDER)
- Restauration 2021 (AAP FEDER)
- Création avant 2020
- Création 2020 (AAP FEDER)
- Création 2021 (AAP FEDER)

SMBVAS 2021 - AD
Données Mares SMBVAS et PRAM
SCAN 25
BD TOPO

10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL

10.1. Création d'outils pédagogiques complexes

❖ Animation et valorisation des parcours pédagogiques

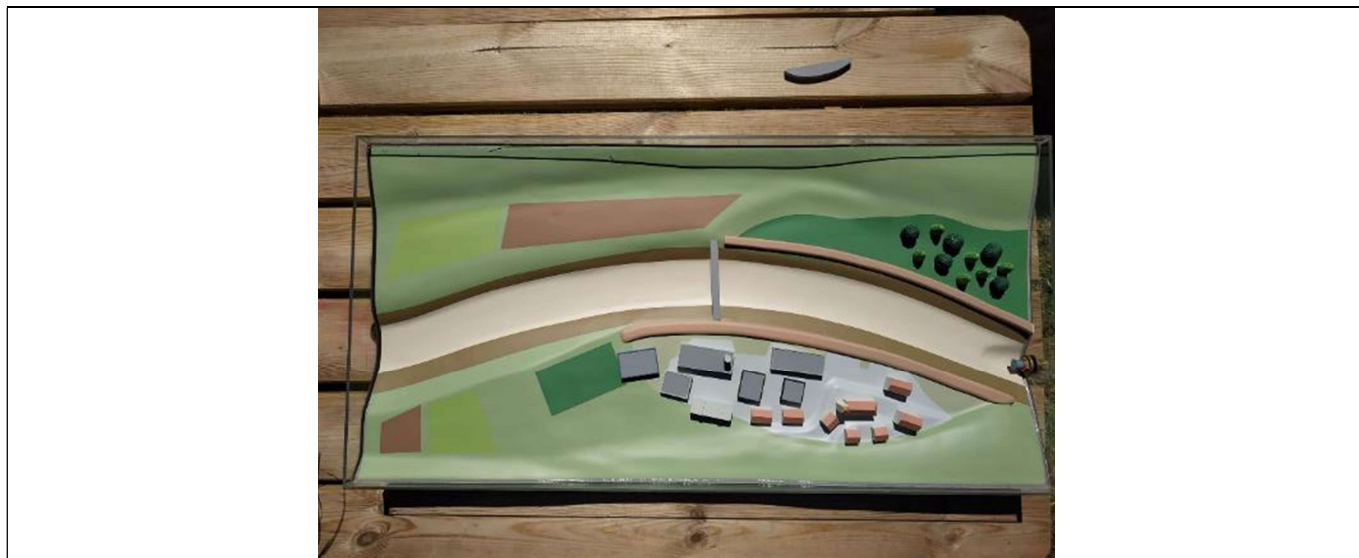
Le Syndicat a créé 2 parcours pédagogiques sur le territoire de l'Austreberthe. A destination des scolaires et du grand public, ils font partie intégrante des actions de communication du syndicat. Le premier parcours sur le thème des enjeux de la gestion de l'eau est situé dans le parc du CERT. Le second, « L'eau, un atout et un risque », installé début 2019, donne de la visibilité aux ouvrages, et met en avant des sites d'intérêt du territoire.

A l'été 2021, une balade à pied et en canoé – kayak a été organisée du CERT jusqu'à Duclair. La vingtaine de participants a pu découvrir le parcours pédagogique L'eau, un atout et un risque, complété par les explications de l'équipe du SMBVAS.

✦ Création et valorisation de maquettes

Le Syndicat est équipé de 3 maquettes : une maquette des bassins versants, une maquette sur le débordement de cours d'eau et une maquette sur le ruissellement et l'infiltration.

PARTENARIATS : En 2021, la maquette rivière a été empruntée par la Métropole Rouen Normandie pour 4 jours en juillet pour la fête du fleuve, et également 10 jours en octobre pour des animations sur la Seine.



Utilisation des maquettes rivière et ruissellement par la Métropole Rouen Normandie - 2021

Le SMBVAS a également utilisé ses maquettes à de nombreuses reprises :

- Lors d'animations scolaires, au CERT pour les écoles de Pavilly et de Barentin, mais également sur l'école Saint Michel à Yvetot, dans le cadre du SAGE des 6 vallées
- Lors de la Journée Mondiale des Océans, pour l'évènement de L'Austreberthe à l'océan organisé par le SMBVAS à Pavilly et à Duclair
- Les 3 maquettes dans le cadre d'une journée d'animation à Barentin sur la friche Badin le 12 septembre 2021

10.2. Animation du Centre Eau Risque et Territoire

Le Centre Eau Risque et Territoire est un outil de communication du SMBVAS. Ouvert en Juin 2018, il permet d'accueillir professionnels et techniciens de l'eau, partenaires, établissements scolaires et grand public et de les sensibiliser aux enjeux de la gestion de l'eau.

✦ Aménagement scénographique

Depuis juillet 2019, la chargée de mission Culture du Risque a travaillé avec la scénographe Caroline de Pommereau sur la signalétique et l'aménagement pédagogique du rez-de-chaussée du CERT.

La finalisation de la fabrication de l'exposition s'est faite sur le début d'année 2021. La chargée de mission Culture du Risque a assuré son suivi. L'installation s'est faite sur une semaine complète en février 2021, et le chantier a été suivi par la chargée de mission Culture du Risque.

Compte-tenu de la situation sanitaire, l'inauguration de l'exposition s'est tenue début juillet 2021. Elle a rassemblé plus de 80 personnes, dont de nombreux partenaires et élus, qui ont reconnu sa grande qualité pédagogique.

Pour valoriser l'exposition, un dossier de presse a été réalisé, et 3 médias ont bénéficié d'une visite guidée détaillée (Paris Normandie, Courrier cauchois et Radio Horizon). L'exposition a fait l'objet de plusieurs articles et messages d'information pendant l'été 2021.

Enfin, plusieurs visites ont été organisées :

Pour le grand public :

- En avant-première, lors de la Fête de la Nature le 29 mai, avec plus de 700 visiteurs,
- Le 27 août sur inscription

Pour des partenaires :

- Une trentaine de salariés de l'usine FERRERO de Villers-Ecalles dans le cadre de leur journée solidaire le 1^{er} juillet
- Une délégation du Bénin en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le 8 septembre
- Les représentants élus du Syndicat des bassins versants la Fontaine, la Cabotterie et St Martin de Boscherville le 28 septembre
- Des représentants du Département de Seine-Maritime le 2 juillet

L'année 2022 sera consacrée à la valorisation et à l'exploitation de cette exposition, notamment avec le public scolaire.

❖ Développement des partenariats

En 2021, trois partenariats majeurs ont été mis en place ou poursuivis :

- Avec l'entreprise FERRERO, voisine du SMBVAS, dans le cadre de leur 1^{ère} journée solidaire, le 1^{er} juillet. Dans ce cadre, le SMBVAS a organisé 2 chantiers nature à destination des salariés volontaires : l'un animé par l'association CARDERE autour de la biodiversité (plantation sur le site de Ferrero, construction d'hôtels à insecte, et arrachage de plantes exotiques envahissantes dans la zone humide située entre la friche Badin et l'usine) ; le 2^{ème} animé par l'équipe du SMBVAS sur le parc du CERT pour aménager le ruisseau, puis dans la rivière Austreberthe pour participer à son entretien et collecter des déchets. L'ensemble des participants a également bénéficié d'une visite de l'exposition du CERT. Cette journée a permis à 30 salariés de se familiariser avec les enjeux du SMBVAS, et a été un beau succès.
- Avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, accompagnée d'une délégation du Bénin en Septembre, pour une visite du CERT et de notre territoire.
- Avec la ville de Barentin sur 2 animations grand public : en février pour la Journée Mondiale des Zones Humides, et en septembre pour En attendant Badin (événement organisé par la ville de Barentin).

Le SMBVAS a également participé à des collectes de déchets dans l'Austreberthe organisées par le SIRAS, avec le PAJ de Barentin, et l'IME d'Etennemare. Suite à la fusion du SIRAS et du SMBVAS au 1^{er} janvier 2022, ces événements pourront être repropoés aux structures déjà partenaires du SIRAS.

A noter, une journée de formation d'enseignants du secondaire, organisée par le réseau Risque majeurs de l'Education Nationale, était prévue au CERT en avril 2021. Elle a dû être annulée, car finalement prévue en visioconférence, mais sera repropoés en 2022.

❖ Programmation thématique grand public

Le CERT a proposé 3 programmations en 2021 :

- Au premier semestre, une thématique sur l'Arbre (reprise du programme initialement prévu en 2020)
- L'été, orienté sur des sorties et ateliers naturalistes
- L'automne pour valoriser la future prise de compétence Rivière

<p>PROGRAMME Février - Juin 2021 <i>l'arbre dans tous ses états</i></p> <p>Centre EAU RISQUE TERRITOIRE</p> <p>L'expo 22 juillet - 30 juin L'AGROFORESTERIE, RESCQD ? Sel, eau, climat, météo, incendies, biodiversité... 22 thèmes de vos grands thèmes de médiation agroécologiques. Une expo interactive et ludique sur les enjeux de l'agroforesterie. Au 20000, pour découvrir les enjeux de l'agroforesterie. Une expo interactive et ludique sur les enjeux de l'agroforesterie.</p> <p>L'atelier samedi 20 mars 10h-12h30 MARE ET JACHÈRE POUR LA BIODIVERSITÉ Ces deux habitats se trouvent en proximité géographique. Ils ont des enjeux de biodiversité communs. Venez découvrir les enjeux de la biodiversité et comment les préserver.</p> <p>La visioconférence mardi 22 avril 18h-19h30 LES BOIS DE LA MÈRE: QUELLE FILIÈRE AU JOURD'HUI ? Mardi 22 avril 18h-19h30 LES BOIS DE LA MÈRE: QUELLE FILIÈRE AU JOURD'HUI ? Mardi 22 avril 18h-19h30 LES BOIS DE LA MÈRE: QUELLE FILIÈRE AU JOURD'HUI ?</p>	<p>PROGRAMME ÉTÉ 2021 Centre EAU RISQUE TERRITOIRE</p> <p>NOUVEAU au CERT ! À partir du 5 juillet 2021, découvrez l'exposition permanente du CERT : Vivre avec les inondations</p> <p>Les animations enfant MERCREDI 18 AOÛT 15H-16H30 LÉON LE SAUMON DE L'AUSTREBERTHE Léon a beaucoup de difficultés à rentrer d'Austreberte pour y passer ses vacances. Venez découvrir pourquoi et aidez-le à traverser les obstacles ! 5€50, sur inscription.</p> <p>MERCREDI 25 AOÛT 15H-16H30 À L'EAU-RUEINE ! Découvrez le monde de l'eau en accompagnant Juliette, la propriétaire, des ruelles jusqu'au robinet ! 5€50, sur inscription.</p> <p>Les sorties en famille SAMEDI 17 JUILLET 10H30-16H LA RAND'EAU EN CANOÛ-KAYAK Découvrez la vallée de l'Austreberte sous l'angle de l'eau, que faire quand on est en canoë-kayak ? Venez découvrir les enjeux de l'eau, de la rivière, et des enjeux qui y sont liés, notamment lors d'inondations.</p> <p>Le film en plein air VENDREDI 27 AOÛT 20H45-23H « LA CLÉ DES CHAMPS » de Claude Nurydany et Marie Perennou - 2011 Un film poétique et sensible sur la découverte d'une mare, en été, par deux enfants solitaires. Descriptions dans la fiche de presse disponible sur www.cineclub.fr ou au 02 32 94 01 34</p>	<p>PROGRAMME AUTOMNE 2021 Centre EAU RISQUE TERRITOIRE</p> <p>Animations en famille dimanche 12 septembre 14h-17h30 EN ATTENDANT BADIN Retrouvez l'équipe du CERT et ses animations autour du thème de l'attente et de la planification des travaux agricoles à la fin de l'été. 5€50, sur inscription.</p> <p>mardi 6 octobre après-midi PÊCHE ÉLECTRIQUE SUR L'AUSTREBERTHE Venez tester à un électro-fisicologue les techniques de pêche électrique. Venez tester à un électro-fisicologue les techniques de pêche électrique.</p> <p>L'expo en visite libre VIVRE AVEC LE RISQUE Venez découvrir la nouvelle exposition permanente du CERT : Vivre avec le risque. Venez découvrir la nouvelle exposition permanente du CERT : Vivre avec le risque.</p> <p>Le concours photo jusqu'au 21 décembre LES 4 SAISONS DE L'AUSTREBERTHE Photographiez l'Austreberte à différentes saisons de l'année. 5€50, sur inscription.</p>
Programme du 1 ^{er} semestre	Programme été	Programme automne

Sur toute l'année, ont été proposés :

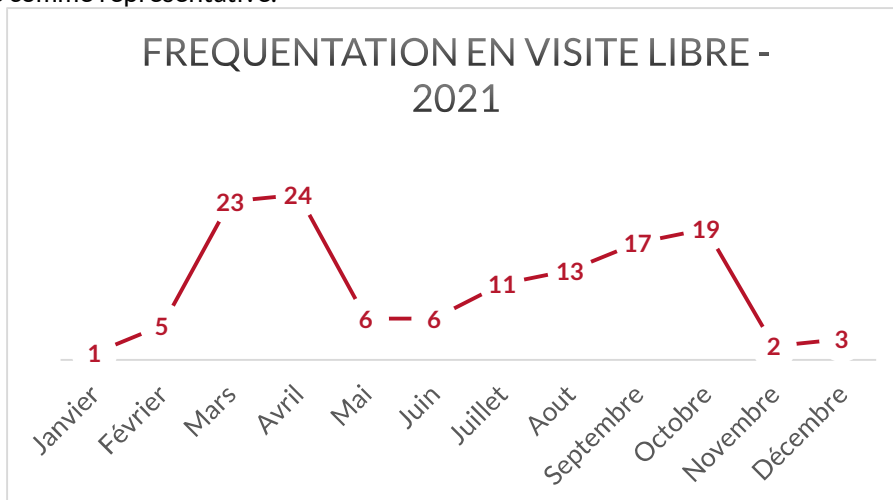
- 4 animations/ateliers grand public : construction de cabanes visites, plantations de haies et jachères fleuries, sortie nocturne sur une mare, randonnée à pied et en kayak : 60 personnes
- 6 animations enfant : inondation, continuité écologique, abris à biodiversité, mare, grand cycle de l'eau : 48 personnes
- 1 expo sur l'agroforesterie
- 1 projection en plein air du film La clé des champs : 20 personnes
- 1 conférence technique sur la filière Bois - Énergie : 12 participants

Cette année, un nouveau module pédagogique a été conçu sur le grand cycle de l'eau et la consommation quotidienne par la volontaire en service civique.

❖ **Accueil du public en visite libre**

Depuis son ouverture au public le 1er Juin 2018, le CERT est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les visiteurs peuvent découvrir le parc, son parcours pédagogique et les audioguides réalisés en 2018 ; ainsi que le RDC du bâtiment et l'espace audiovisuels. En 2021, la nouvelle exposition permanente Vivre avec le risque a été ouverte au public en Juillet.

Comme l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la situation sanitaire. La fréquentation du CERT en 2021 ne peut pas être considérée comme représentative.



✦ Animations scolaires

Au-delà des 17 animations mares réalisées en mai et juin 2021, par CARDERE (pour 8 animations) et l'équipe du SMBVAS (pour 9 animations au CERT et sur les mares communales), prévues dans le cadre de Donnons vie aux mares, le SMBVAS a été sollicité pour 4 animations scolaires :

- Visite CERT et terrain pour le lycée agricole d'YVETOT, le
- ½ journée inondation et mare pour une classe de CM2 de Pavilly
- ½ journée inondation et mare pour 2 classes CP-CE1 de l'école Denoeilles à Barentin

L'équipe a aussi été sollicitée pour participer à des animations scolaires hors du CERT :

- A Duclair, pour la Journée Mondiale des Océans, organisée par la Métropole Rouen Normandie : 1 animation pour 2 classes de CM2 sur la rivière
- A Yvetot, dans le cadre du SAGE des 6 vallées, pour une journée d'animation pour toute l'école, sur les inondations et la rivière.

En synthèse, l'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par le contexte sanitaire. Cependant, l'équipe du SMBVAS a su trouver des moyens de maintenir et d'organiser différemment les animations et événements.

10.3. Création d'autres supports de communication

✦ Grand public : Journal Inf'eau n°10

La conception graphique du Journal a été réalisée en interne par la chargée de mission Culture du Risque. Les contenus texte et photo ont été élaborés avec l'appui de toute l'équipe.

Le journal a été édité à 20 000 exemplaires, à destination des habitants des communes du territoire, professionnels comme particuliers et des collectivités. Il est distribué par les communes avec leur bulletin municipal d'année 2022.

Au sommaire de ce numéro :

- Focus sur : Nos rivières – Quelles actions ?
- Les métiers du SMBVAS autour de la rivière
- Le CERT : Découvrez un nouvel espace !

✦ Livret pour les nouveaux élus

A la suite des élections municipales, le SMBVAS a souhaité réaliser un document permettant aux élus (notamment nouvellement en poste) de mieux comprendre les compétences et missions du Syndicat.

La chargée de mission Culture du Risque a donc travaillé sur la finalisation d'un livret de 24 pages, relatant les missions du Syndicat et les thématiques et les modalités selon lesquelles l'équipe peut être mobilisée. Il a été distribué aux élus lors d'un Comité Syndical.



1ère page du Journal Inf'eau n°10

Livret élus

10.4. Lancement d'une Aire Terrestre Educative

Intégré dans le SAGE des 6 vallées, un projet d'Aire Terrestre Educative (ATE) a été mis en place en octobre 2021 avec 3 classes de CM1 et CM2 de l'école Curie de Pavilly. Programme proposé par l'Office Français de la Biodiversité et financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, co-construit avec les enseignants, l'ATE est un projet de gestion participative d'une zone humide sur les bords du Saffimbec. L'objectif est triple : développer l'éco-citoyenneté des élèves, renforcer la préservation d'un milieu aquatique et faire émerger des synergies territoriales entre les acteurs en charge de cet espace.

Le lancement a eu lieu au mois d'octobre. A l'école, les élèves ont découvert le projet et ont posé leurs questions aux personnes associées au projet : Jean-François Chemin, François Tierce (Maire de Pavilly), Agnès Largillet (adjointe chargée du développement durable), Mercedes Mulet (adjointe chargée de la petite enfance, de la réussite scolaire, du périscolaire, de la jeunesse et de la famille) et Patrice Favier (Académie de Rouen).

Chaque mois, les élèves se retrouvent sur le terrain pour une animation. En 2021, les élèves ont découvert le site par le prisme du paysage, puis ont réalisé différentes expériences sur le cycle de l'eau du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec et se sont transformés en techniciens de rivière pour une journée afin d'étudier les caractéristiques du Saffimbec.

Le projet se poursuit sur 3 ans. Les élèves de CM organiseront à la fin de l'année la passation pour les futurs CM.

10.5. Evènements organisés par le SMBVAS

✦ Grand public : Fête de la Nature 2021

Depuis 2014, le SMBVAS organise une fête annuelle pour le grand public sur le site du CERT. Le succès de la manifestation n'a fait que croître d'année en année et 2021 a eu lieu la sixième édition de l'évènement du SMBVAS.

Compte-tenu de la situation sanitaire, la Fête de la Nature, initialement prévue en mai 2020, a d'abord été reportée à septembre, puis finalement reportée en mai 2021.

Son organisation a mobilisé l'ensemble de l'équipe (recherche d'intervenants, création des ateliers) et a été coordonnée par la Chargée de mission Culture du risque : animation des réunions de préparation, planning, création des outils de communication (affiches, flyers, invitations, remerciements), relations médias, coordination des partenaires et des bénévoles le Jour J (une équipe de 20 personnes : plusieurs bénévoles sont venues renforcer l'équipe du SMBVAS).

Cet évènement a consisté en 1 journée pour le grand public avec un format différent des précédentes éditions compte tenu des mesures sanitaires en vigueur : changement de format 10h – 17h30, ateliers sur inscriptions.

Ateliers sur inscription :

- Mangeoire en saule, et couronnes de fleurs séchés, animé par Le grenier de la Heuze
- Découverte de la mare, animé par le CEN
- Bombes à graines et potager, animé par Permamiloche.
- Initiation aux gestes verts et tag végétal, animé par Le Havre de vers
- Balade en zone humide, animé par le SBV Caux Seine
- Land art, animé par la Roulotte Scarabé

En accès libre :

- Pêche aux canards, proposé par le SMBVAS
- Fresque murale participative, animé par ECLOZ
- Exposition Vivre en zone inondable, animé par le SMBVAS
- Jeu de piste, proposé par le SMBVAS
- Marché de producteurs locaux : Aux rallumeurs d'étoiles, Ferme de Monthiard, Brasserie Bakpaker, Charlotte

Un évènement festif qui a réuni 650 personnes autour de la nature, et de l'occasion de mettre en valeur la nouvelle exposition permanente du CERT. De très bons retours de la part des participants qui attendent la 7ème édition en 2022.

✦ Grand public : Journée Mondiales des océans

Dans l'optique de la fusion entre le SMBVAS et le SIRAS, le SMBVAS a saisi l'opportunité de la Journée mondiale des océans pour organiser la première édition « De l'Austreberthe à l'océan », un évènement de sensibilisation du public sur la vie de la rivière et de la réduction des déchets.

Cet évènement a été organisé sur deux villages d'animations : Pavilly et Duclair, qui ont été tenus par 15 partenaires de l'évènement.



Cette journée a été l'occasion pour les administrés de comprendre le fonctionnement de la rivière, découvrir la faune et la flore, le risque inondation et les actions menées au quotidien par les techniciens pour son entretien.

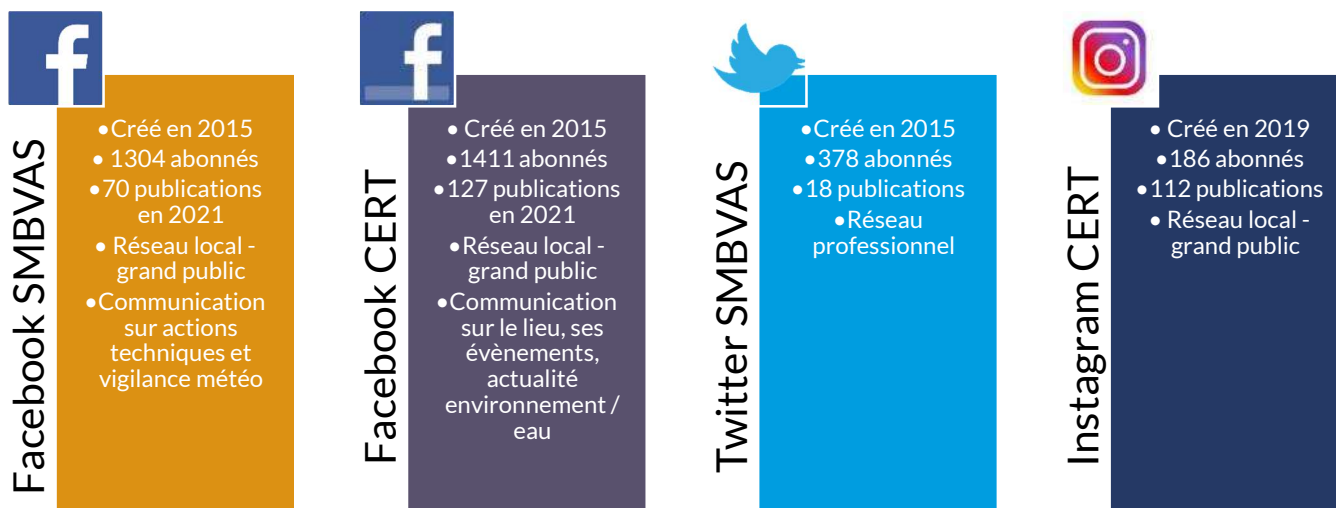
Deux balades guidées et collectes de déchets ont été organisées au départ du CERT, avec la collaboration du SIRAS, la fédération de pêche, et de l'AAPPMA de l'Austreberthe. L'ensemble des déchets collectés ont été regroupés au CERT afin de procéder à une pesée.

L'évènement a regroupé une centaine de participant.



10.6. Communication numérique

❖ Animation des comptes



11. COORDINATION ET AUTRES

D'autres missions ont été réalisées en 2021. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

- La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

- La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). De même, la coordinatrice a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

- Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

- Le recrutement et entretiens :

Ils font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens annuels.

12. ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Fiche de synthèse de l'enquête de perception du risque

Annexe 2 : travaux réalisés sur les mares